

---

# RAPPORT FINANCIER



**20  
14**

---

EXERCICE 2014

JUIN **2015**

---

# SOMMAIRE

---

## AVANT-PROPOS

3

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉQUILIBRE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

6

- 1) L'équilibre général du CA 2014 ..... 6
- 2) L'évolution des grands postes de dépenses et recettes ..... 7

## PRÉSENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

16

- 1) Logement ..... 21
- 2) Aménagement, services urbains et environnement ..... 24
- 3) Développement économique ..... 30
- 4) Culture ..... 34
- 5) Aide sociale et solidarité ..... 38
- 6) Famille ..... 42
- 7) Sport et jeunesse ..... 44
- 8) Enseignement et formation ..... 48
- 9) Sécurité ..... 53
- 10) Services généraux ..... 56

## COMPTE ADMINISTRATIF ET INSCRIPTIONS À CARACTÈRE TECHNIQUE

63

- 1) Détail des opérations équilibrées ..... 63
- 2) Les opérations liées à la dette ..... 63
- 3) Les opérations d'ordre ..... 64
- 4) Les autorisations de programme ..... 67

## LEXIQUE

71

---

# AVANT-PROPOS

---

Dans un contexte de faible croissance économique, l'excellente tenue des ratios de gestion de la collectivité parisienne démontre le sérieux de l'exécution 2014, cela alors même que Paris a affronté une première baisse des dotations de l'État au titre du redressement des comptes publics, ainsi qu'une diminution de ses recettes fiscales, à taux d'imposition inchangés, liée à la réduction de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Les prochains exercices deviendront de plus en plus difficiles face à l'accroissement de la baisse des dotations, dans le cadre de la contribution des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics, décidée pour la période couvrant 2014 à 2017, à la montée en puissance des dispositifs de péréquation et à l'incertitude de l'environnement dans lequel évolue la collectivité parisienne, du fait notamment de la mise en place de la Métropole du Grand Paris et de la réforme de la dotation globale de fonctionnement.

« PARIS INVESTIT, PARIS PRÉPARE L'AVENIR, TOUT EN DEMEURANT  
UNE DES COLLECTIVITÉS LES MOINS ENDETTÉES DE FRANCE. »

Dans ce contexte où les contraintes exogènes pèseront de plus en plus sur les finances parisiennes, je veux souligner que la bonne santé financière de la collectivité en 2014 ne pourra être maintenue qu'au prix d'un effort inédit de maîtrise des dépenses et de la poursuite de l'optimisation de son fonctionnement. Ainsi, en 2014 les charges à caractère général et les subventions versées par la collectivité parisienne ont marqué un léger infléchissement (- 0,2 %), alors que nos contributions au fonds de péréquation, déjà en progression de 67 M€ entre 2012 et 2013, ont augmenté parallèlement de 81 M€ pour atteindre 383 M€ en 2014. Cet effort de bonne gestion doit se poursuivre.

Malgré une baisse traditionnelle en année électorale, les dépenses d'investissement restent dynamiques, à 1 529 M€, et nous ont permis notamment de livrer 7 166 logements et 796 nouvelles places de crèche en régie, tout en étant attentifs au bon entretien du patrimoine parisien. Ces investissements ont été autofinancés à hauteur de 83 % (1 266 M€). Ainsi l'encours net de la dette obligatoire et bancaire n'a progressé que de 313 M€ pour s'établir à 3 905 M€.

Paris investit, Paris prépare l'avenir, tout en demeurant une des collectivités les moins endettées de France.

**Julien BARGETON**

*Adjoint à la Maire de Paris chargé des questions relatives aux finances,  
au suivi des sociétés d'économie mixte, aux marchés publics,  
aux concessions et à la politique des achats*

# ANALYSE FINANCIÈRE CONSOLIDÉE VILLE ET DÉPARTEMENT

	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	Evolution 2014-2013
Contributions directes	2 122	2 292	3 103	3 207	3 456	3 293	-4,7%
TEOM	377	414	426	434	446	451	1,1%
Taxe de balayage	70	71	70	104	104	104	0,2%
Droits de stationnement	44	47	63	59	63	64	1,8%
Taxe sur l'électricité (Ville + Département)	70	78	72	69	74	70	-5,5%
Fiscalité immobilière (DMTO+TADE)	647	928	1 078	1 177	918	1 089,3	18,7%
Autres impôts et taxes	65	67	68	71	69	69	1,2%
<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	<b>3 396</b>	<b>3 897</b>	<b>4 881</b>	<b>5 121</b>	<b>5 130</b>	<b>5 141</b>	<b>0,2%</b>
Compensation APA (CNSA)	19	9	13	12	12	10	-16,6%
Compensation RMI / RSA (TIPP + FMDI)	264	260	261	266	260	259	-0,4%
Autres compensations (dont TSCA et APRE)	73	80	76	74	72	86	19,5%
<b>COMPENSATIONS DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES</b>	<b>356</b>	<b>348</b>	<b>350</b>	<b>351</b>	<b>344</b>	<b>355</b>	<b>3,2%</b>
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	1 270	1 263	1 290	1 259	1 227	1 134	-7,5%
Dotations de compensation (DCTP, DCTH, DCTF)	60	56	60	54	48	44	-9,9%
Autres dotations (DGD, DSI)	16	16	16	16	16	16	-1,1%
<b>DOTATIONS DE L'ÉTAT</b>	<b>1 345</b>	<b>1 335</b>	<b>1 365</b>	<b>1 329</b>	<b>1 291</b>	<b>1 194</b>	<b>-7,5%</b>
<b>SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS <sup>1</sup></b>	<b>181</b>	<b>201</b>	<b>201</b>	<b>214</b>	<b>213</b>	<b>238</b>	<b>11,6%</b>
Redevances versées par fermiers et concessionnaires	211	185	226	226	213	204	-4,2%
Redevances & recettes d'utilisation du domaine <sup>2</sup>	59	56	60	66	67	74	10,1%
Participations des usagers parisiens	147	156	157	169	168	167	-0,8%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>417</b>	<b>397</b>	<b>443</b>	<b>461</b>	<b>449</b>	<b>445</b>	<b>-0,8%</b>
<b>EXCÉDENTS DE ZAC</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>132</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>213</b>	<b>-</b>
Recettes de loyers (Revenus des immeubles)	216	195	184	171	189	197	4,1%
Recouvrements sur bénéficiaires	93	84	86	82	86	89	4,2%
Travaux pour compte de tiers	20	27	35	36	45	61	35,5%
Remboursement ESA	29	28	30	32	36	32	-11,7%
Remboursement des frais de personnel <sup>3</sup>	76	69	74	66	67	68	1,9%
<b>TOTAL AUTRES RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>434</b>	<b>403</b>	<b>410</b>	<b>387</b>	<b>422</b>	<b>447</b>	<b>5,8%</b>
<b>RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 129</b>	<b>6 582</b>	<b>7 782</b>	<b>7 865</b>	<b>7 849</b>	<b>8 033</b>	<b>2,3%</b>
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>1 982</b>	<b>2 026</b>	<b>2 059</b>	<b>2 109</b>	<b>2 111</b>	<b>2 209</b>	<b>4,7%</b>
<b>CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL</b>	<b>798</b>	<b>832</b>	<b>858</b>	<b>833</b>	<b>823</b>	<b>821</b>	<b>-0,2%</b>
Aide sociale, dont :	692	746	812	853	848	845	-0,3%
Aide sociale à l'enfance	234	257	303	336	324	307	-5,2%
Aide sociale aux personnes handicapées (PCH, ACTP)	48	49	54	61	65	70	7,3%
Aide à l'hébergement des personnes handicapées	112	120	122	129	142	146	2,9%
Allocation personnalisée d'autonomie (APA)	125	136	138	141	133	135	1,2%
Aide à l'hébergement des personnes âgées	146	149	153	149	146	149	2,0%
RSA, RMI, contrats d'avenir et PDI	348	363	359	366	381	399	4,8%
dont part allocation RMI/RSA	285	300	297	301	318	337	5,9%
Contribution au CASVP	299	313	315	323	314,4	313	-0,3%
<b>TOTAL AIDE SOCIALE</b>	<b>1 339</b>	<b>1 421</b>	<b>1 486</b>	<b>1 541</b>	<b>1 543</b>	<b>1 558</b>	<b>1,0%</b>
Subventions de fonctionnement Ville	218	202	204	207	273	273	-0,3%
Subventions et participations diverses	200	208	223	249	254	253	0,0%
<b>SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>419</b>	<b>410</b>	<b>428</b>	<b>454</b>	<b>527</b>	<b>526</b>	<b>-0,2%</b>
Préfecture de police	271	276	280	287	290	292	0,5%
Contribution au STIF	335	344	353	360	367	374	2,0%
Contribution au SYCTOM	122	127	131	133	119	126	5,7%
<b>CONTRIBUTIONS</b>	<b>728</b>	<b>747</b>	<b>764</b>	<b>780</b>	<b>776</b>	<b>791</b>	<b>2,0%</b>

<sup>1</sup> Subventions et participations : Etat, Département, Région, FSE, Sécurité sociale, recouvrements indus...

<sup>2</sup> Dont droits de voirie terrasses

<sup>3</sup> Remboursement des frais de personnel mis à disposition, atténuation de charges et divers recouvrements.

<sup>4</sup> Besoin de financement (dépenses réelles d'investissement + remboursement d'emprunt - capacité de financement des investissements).

# DU COMPTE ADMINISTRATIF (CA) 2009 À 2014

en millions d'euros

	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	Evolution 2014-2013
FSRIF	101	86	104	121	131	141	7,7%
Fonds de péréquation DMT0	-	-	67	80	88	81	-7,9%
Fonds de péréquation communal (FPIC)	-	-	-	22	67	116	73,8%
Fonds de péréquation CVAE	-	-	-	-	16	18	15,6%
Fonds de solidarité pour les départements IDF FSDIF	-	-	-	-	-	27	-
<b>DÉPENSES DE PÉREQUATION</b>	<b>101</b>	<b>86</b>	<b>170</b>	<b>223</b>	<b>302,0</b>	<b>383</b>	<b>26,9%</b>
<b>FNGIR</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>884</b>	<b>892</b>	<b>898</b>	<b>898</b>	<b>0,0%</b>
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>180</b>	<b>179</b>	<b>155</b>	<b>170</b>	<b>167</b>	<b>171</b>	<b>2,2%</b>
<b>CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>5 547</b>	<b>5 701</b>	<b>6 804</b>	<b>7 002</b>	<b>7 146</b>	<b>7 358</b>	<b>3,0%</b>
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>	<b>582</b>	<b>881</b>	<b>978</b>	<b>863</b>	<b>703</b>	<b>676</b>	<b>-3,9%</b>
Produits financiers	13	14	24	21	19	31	62,9%
Charges financières	60	64	91	100	112	128	14,9%
<b>SOLDE FINANCIER</b>	<b>-47</b>	<b>-50</b>	<b>-66</b>	<b>-79</b>	<b>-93</b>	<b>-97</b>	<b>5,0%</b>
Produits exceptionnels	20	12	10	9	29	43	47,0%
Charges exceptionnelles	66	47	56	36	67	41	-39,4%
<b>SOLDE EXCEPTIONNEL</b>	<b>-46</b>	<b>-34</b>	<b>-46</b>	<b>-27</b>	<b>-38</b>	<b>2</b>	<b>-105,4%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 163</b>	<b>6 609</b>	<b>7 816</b>	<b>7 895</b>	<b>7 897</b>	<b>8 107</b>	<b>2,7%</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 673</b>	<b>5 812</b>	<b>6 950</b>	<b>7 138</b>	<b>7 325</b>	<b>7 527</b>	<b>2,8%</b>
<b>ÉPARGNE BRUTE</b>	<b>490</b>	<b>797</b>	<b>866</b>	<b>757</b>	<b>573</b>	<b>581</b>	<b>1,4%</b>
Subventions et dotations reçues	371	245	282	266	352	352	-0,1%
- dont subvention d'investissement reçues	93	105	116	49	156	143	-8,1%
- dont amendes de police	34	28	35	37	32	33	3,5%
- dont FCTVA	235	104	125	173	149	168	12,4%
Produits de cession des immobilisations	118	59	50	107	122	122	0,4%
Opérations pour compte de tiers	9	4	5	18	24	22	-9,9%
Remboursement de prêts	260	42	20	32	72	15	-78,8%
Autres immobilisations financières	30	95	120	134	66	168	154,6%
Autres recettes réelles d'investissement	5	13	17	21	34	6	-82,6%
<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>793</b>	<b>457</b>	<b>495</b>	<b>577</b>	<b>671</b>	<b>686</b>	<b>2,2%</b>
Immobilisations incorporelles	25	17	19	18	13	10	-20,5%
Subventions d'équipement	480	441	470	500	507	455	-10,4%
Acquisitions	352	330	201	210	206	213	3,4%
- dont Compte Foncier	239	237	123	150	131	-	-100,0%
Travaux	587	655	808	865	949	800	-15,7%
Opérations pour compte de tiers	5	11	16	24	23	20	-13,5%
Prêts accordés	6	15	-	6	-	-	-100,0%
Autres dépenses réelles d'investissement	8	8	36	39	41	31	-25,5%
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 463</b>	<b>1 477</b>	<b>1 551</b>	<b>1 662</b>	<b>1 740</b>	<b>1 529</b>	<b>-12,1%</b>
<b>CAPACITÉ DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>1 283</b>	<b>1 254</b>	<b>1 360</b>	<b>1 334</b>	<b>1 243</b>	<b>1 266</b>	<b>1,9%</b>
<b>REMBOURSEMENTS D'EMPRUNT</b>	<b>120</b>	<b>125</b>	<b>184</b>	<b>200</b>	<b>200</b>	<b>197</b>	<b>-1,7%</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT <sup>4</sup></b>	<b>300</b>	<b>348</b>	<b>375</b>	<b>528</b>	<b>697</b>	<b>460</b>	<b>-34,0%</b>
<b>NOUVEAUX EMPRUNTS</b>	<b>275</b>	<b>340</b>	<b>381</b>	<b>470</b>	<b>630</b>	<b>510</b>	<b>-19,1%</b>
Fonds de roulement au 1er janvier	318	293	285	288	230	163	-29,1%
Variation du fonds de roulement	-25	-8	6	-58	-67	50	-174,6%
Fonds de roulement au 31 décembre	293	285	291	230	163	213	30,7%
Encours de dette au 1er janvier	2 326	2 481	2 696	2 892	3 219	3 655	13,5%
Encours de dette au 31 décembre	2 481	2 696	2 893	3 219	3 655	4 120	12,7%
<b>VARIATION DE L'ENCOURS DE DETTE</b>	<b>155</b>	<b>215</b>	<b>197</b>	<b>327</b>	<b>436</b>	<b>466</b>	<b>6,8%</b>
<b>CAPACITÉ DE FINANCEMENT</b>	<b>87,7%</b>	<b>84,9%</b>	<b>87,7%</b>	<b>80,3%</b>	<b>71,4%</b>	<b>82,8%</b>	<b>15,9%</b>

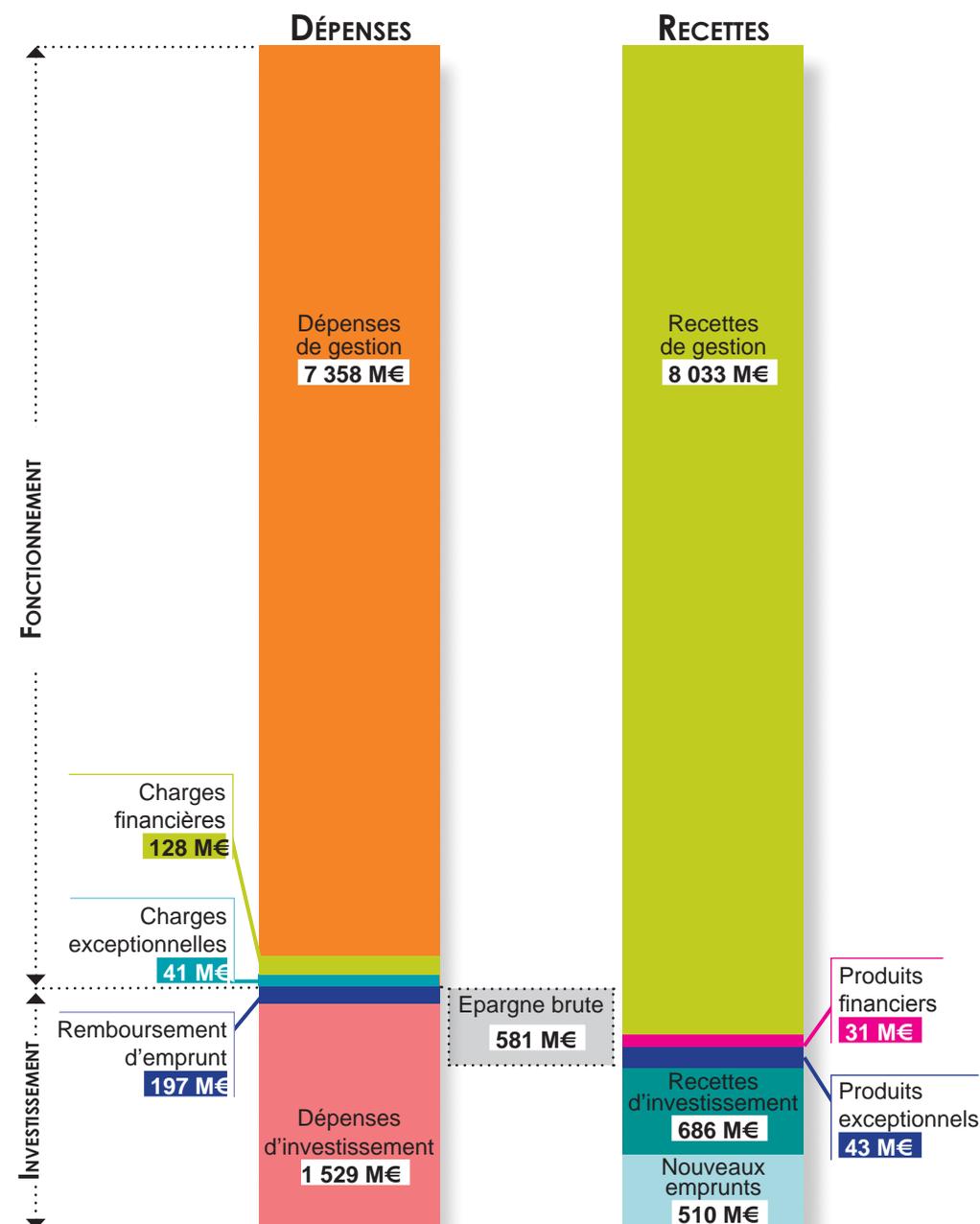
# I/ PRÉSENTATION GÉNÉRALE

## DE L'ÉQUILIBRE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

### 1 / L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU CA 2014

Les dépenses d'investissement s'établissent à 1 529 M€, contre 1 740 M€ en 2013, qui avait marqué un « pic » lié à l'achèvement de nouveaux projets de la mandature précédente. Ces dépenses ont pu être financées à hauteur de 581 M€ par l'épargne brute dégagée en fonctionnement. A cette épargne brute s'ajoutent les recettes d'investissement de 686 M€ qui ont permis de dégager une capacité de financement des investissements de 1 266 M€ (en hausse de 23 M€), soit 83 % du besoin de financement des investissements, et de limiter le besoin de nouveaux emprunts à 510 M€ (630 M€ en 2013), avant amortissement de la dette.

#### COMPTE ADMINISTRATIF CONSOLIDÉ 2014



## 2 / L'ÉVOLUTION DES GRANDS POSTES DE DÉPENSES ET RECETTES

### 2.1 LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT S'ÉTABLISSENT À 1 529 M€, DONT 1 332 M€ DE CRÉDITS DE PAIEMENT SUR LE BUDGET MUNICIPAL ET 197 M€ SUR LE BUDGET DÉPARTEMENTAL. LE BESOIN DE FINANCEMENT QUI EN RÉSULTE EST EN GRANDE PARTIE COMPENSÉ PAR DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DYNAMIQUES, EN HAUSSE DE 15 M€ PAR RAPPORT À 2013.

- Les **dépenses de travaux** représentent 52 % des dépenses d'investissement soit 800 M€ (- 149 M€ par rapport au CA 2013). Cette décélération de la dépense s'explique principalement par le terme des travaux sur le Tramway Ivry – Porte de la Chapelle (- 46 M€) et de moindres dépenses d'importance sur les équipements à caractère sportif (- 70 M€), à caractère culturel (- 39 M€) et ceux de la petite enfance (- 36 M€).
- Les **subventions d'équipement** décroissent également (- 53 M€) pour atteindre un montant de 455 M€ ; les subventions versées pour le logement social restent élevées, avec 303 M€.
- Les **dépenses d'acquisitions** s'élèvent à 213 M€ en 2014, dont 136 M€ au titre du compte foncier.
- Les **autres dépenses réelles d'investissement** représentent un montant total de 61 M€, et incluent notamment les opérations pour le compte de tiers (20 M€ au CA 2014) et les immobilisations incorporelles (10 M€).

Le montant neutralisé en dépenses et en recettes pour l'exercice 2014 est de 315 M€ (contre 274 M€ en 2013). Ce montant correspond au renouvellement de la concession pour les travaux du Parc des expositions de la Porte de Versailles pour 111 M€, au remboursement du capital de l'emprunt souscrit par l'association Philharmonie dans le cadre d'un montage d'échéancier pour 152,5 M€ et aux opérations d'urbanisme liées à des montages pour des cessions ou des acquisitions avec échéanciers et échanges fonciers (hors opérations relatives au projet Clichy-Batignolles, à l'opération T8 et Jourdan et au remboursement de l'avance Semavip, pour un total de 51,5 M€).

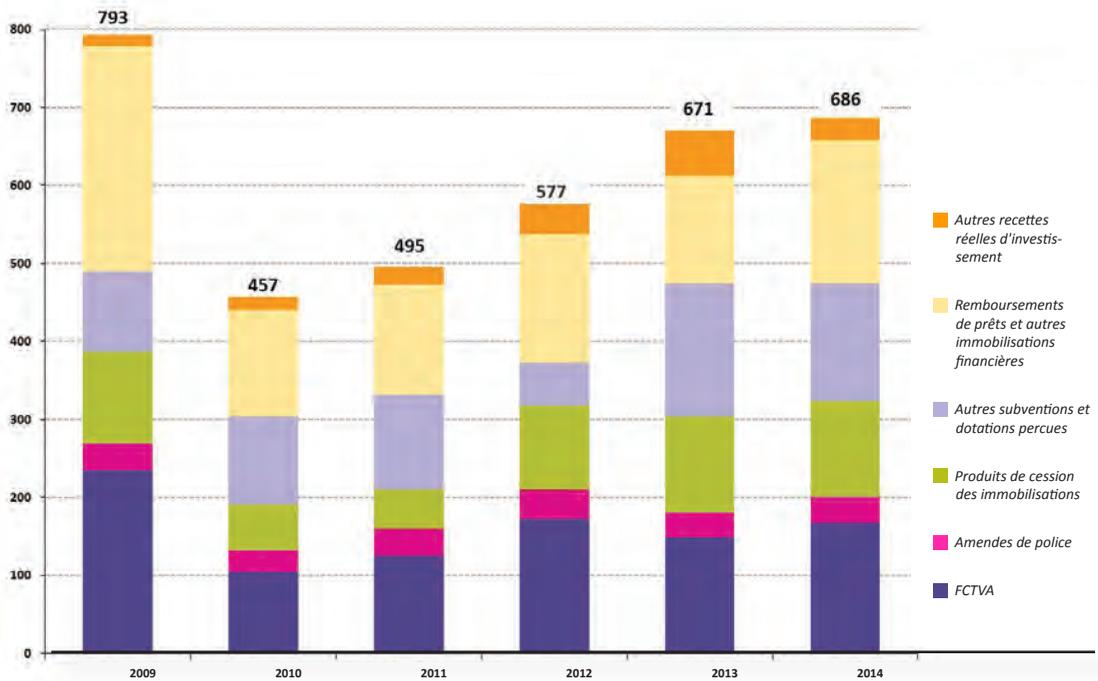
#### ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (HORS REMBOURSEMENT D'EMPRUNT) DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE 2009-2014 EN M€



### LES RECETTES D'INVESTISSEMENT ONT AUGMENTÉ DE 15 M€ ENTRE 2013 ET 2014, PASSANT DE 671 M€ À 686 M€ EN 2014.

- Le montant du produit de **cessions des immobilisations** atteint 122 M€ comme en 2013. L'objectif opérationnel de réalisation des 200 M€ de cessions foncières en 2014 a par ailleurs été atteint à hauteur de 190 M€ (ce montant ne se retrouve qu'imparfaitement dans les recettes budgétaires de l'année, qui recouvrent un périmètre différent).
- Les **subventions d'investissement et dotations** perçues sont en baisse de 20 M€ pour atteindre 151 M€, notamment du fait de la diminution des crédits délégués de l'Etat au Département au titre de l'aide à la pierre.
- Le produit des **immobilisations financières et remboursements de prêts** atteint 184 M€ en 2014 contre 138 M€ au CA 2013 principalement en raison de la hausse des recettes liées aux opérations des Halles et du parking Rambuteau (+ 44,6 M€).
- La **recette recouvrée sur le FCTVA** s'établit à 168 M€ contre 149 M€ en 2013.
- Le **produit des amendes de police** est de 33 M€ en 2014, en hausse de 1 M€ par rapport à 2013.
- Les **autres recettes réelles d'investissement** s'élèvent à 28 M€ dont 22 M€ au titre des opérations pour compte de tiers.

## ÉVOLUTION DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE DEPUIS 2009 EN M€



En 2009, dans le cadre du plan gouvernemental de relance de l'économie, la collectivité parisienne a perçu de façon anticipée 100 M€ de Fonds de compensation de la TVA correspondant au montant dû par l'Etat au titre des dépenses d'investissement effectuées en 2008, versement initialement attendu en 2010. A compter de 2010, le montant de FCTVA perçu correspond aux dépenses de l'année n-1.

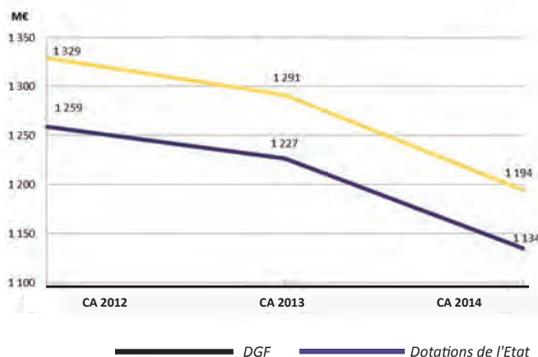
## 2.2 MALGRÉ LA MONTÉE EN CHARGE DE LA PÉRÉQUATION ET LA DIMINUTION DES DOTATIONS VERSÉES PAR L'ÉTAT, L'ÉPARGNE BRUTE DÉGAGÉE EN 2014 (581 M€) PERMET DE FINANCER PLUS D'UN TIERS DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT S'ÉLÈVENT À 7 527 M€ EN 2014, EN PROGRESSION DE 2,8 % DE 2013 À 2014, PRINCIPALEMENT SOUS L'EFFET DE LA CROISSANCE DES DÉPENSES DE PÉRÉQUATION. APRÈS NEUTRALISATION DE LA PROGRESSION DES DÉPENSES DE PÉRÉQUATION, LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT S'ÉTABLISSENT À 7 143 M€ EN 2014, SOIT UNE HAUSSE DE 1,7 % PAR RAPPORT À 2013.

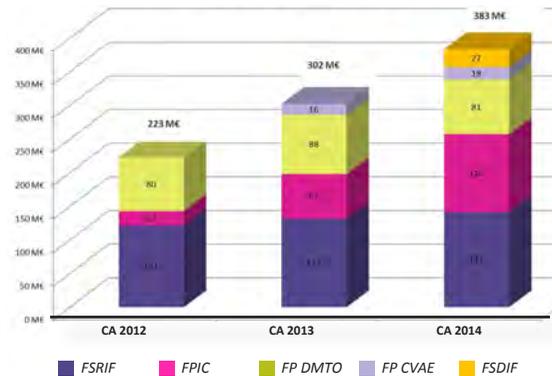
- Les dépenses de péréquation atteignent 383 M€, soit une augmentation de 27 % par rapport à 2013 (+ 81 M€).

## ÉVOLUTION DES DOTATIONS ET DES DÉPENSES DE PÉRÉQUATION ENTRE 2012 ET 2014

### BAISSE DES DOTATIONS



### MONTÉE DES PÉRÉQUATIONS



- Le **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** a de nouveau fortement augmenté la contribution de la Ville en 2014 pour atteindre 116 M€ (+ 49 M€), ce qui représente 20 % du montant total du fonds et fait de Paris le premier contributeur.
- La contribution au **Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF)** progresse de 8 % par rapport à 2013, comme l'an dernier, pour s'établir à 141 M€, soit 57 % du montant total du fonds.
- La contribution au **Fonds de péréquation des DMTO**, mis en place en 2011, est en revanche en baisse de 8 %, passant de 88 M€ à 81 M€ en 2014 par rapport à 2013, en lien avec la diminution des recettes issues de la fiscalité immobilière.
- La contribution de la collectivité parisienne au **fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** a augmenté de 2 M€ en 2014, pour atteindre 18 M€, soit 32 % des ressources totales du fonds.
- La collectivité parisienne contribue par ailleurs en 2014 à un nouveau **fonds de péréquation de solidarité pour les départements de l'Ile-de-France (FSDRIF)** à hauteur de 27 M€, ce qui représente 44 % du montant total du fonds.

► **Les dépenses de personnel du budget général de la collectivité parisienne se sont élevées à 2 209 M € en 2014, ce qui représente 29 % de l'ensemble des dépenses réelles de la section de fonctionnement.**

Ces dépenses sont en progression de 4,7 % par rapport au compte administratif 2013. Cette hausse reflète notamment la montée en charge et les effets en année pleine de la mise en place de l'aménagement de rythmes éducatifs. Une fois neutralisé cet impact, l'évolution est de 3,5 %.

Cette évolution résulte principalement des facteurs suivants :

- **Une hausse significative des coûts salariaux (45 M€)** sous l'effet de facteurs exogènes, notamment les mesures gouvernementales de revalorisation des catégories C (attribution de + 7 points en moyenne à plus de 30 000 agents de catégorie B et C), l'effet mécanique du glissement vieillesse technicité (GVT) et le relèvement des taux de cotisations (progression du taux de la CNRACL de 1,55 point).
- **L'impact du schéma d'emploi** avec le recrutement de 1 041 ETP supplémentaires en moyenne sur l'année 2014 principalement dédiés à l'ARE (564 adjoints d'animation et d'action sportive, 137 ASEM, 123 AREM, etc.) et aux ouvertures des nouveaux équipements, principalement les établissements d'accueil de la petite enfance (près de 280 ETP en moyenne annuelle). L'impact financier de l'ARE en 2014 au titre des dépenses de personnel est estimé à 38 M€.
- Il convient d'ajouter à ces mesures **les effets de la politique de ressources humaines** menée par la collectivité au titre, par exemple, de l'avancement à la durée minimale d'échelon et de la progression de carrière (ouverture de nouveaux débouchés en catégorie B pour certains corps de catégorie C notamment pour les filières techniques).
- Par ailleurs, la collectivité maintient sa politique en faveur de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi avec le développement des recrutements des Emplois d'Avenir (dépenses en progression 0,9 M€ en 2014).

► **Les dépenses sociales hors charges à caractère général sont en hausse de 1 % (+ 15 M€) pour atteindre 1 558 M€.**

Les dépenses relatives au RSA s'élevaient à 399 M€ dont 337,2 M€ au titre des allocations RMI/RSA, en hausse de 18 M€ directement liées à la progression du nombre de bénéficiaires (67 292 en 2014 contre 65 063 en 2013, soit une hausse de 3,4 %). L'aide sociale aux personnes handicapées augmente également de 9 M€ pour s'élever à 216 M€, cette évolution s'expliquant principalement par la hausse des frais d'hébergement et de la montée en charge de la prestation de compensation du handicap (PCH) liée à la fois à la progression du nombre de bénéficiaires (3 870 fin 2014 contre 3 584 fin 2013) et du montant mensuel moyen (+ 10 % par rapport à 2013). Les dépenses relatives à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) sont en hausse de 2 M€ (135 M€ contre 133 M€ en 2013), du fait de l'augmentation du nombre de bénéficiaires. A contrario, les dépenses d'aide sociale à l'enfance, hors charges imputées sur le chapitre 011, sont en recul de 17 M€ (307 M€ contre 324 M€ en 2013). La baisse des dépenses constatées s'explique d'une part par l'impact de la circulaire du 31 mai 2013 « relative aux modalités de prise en charge des mineurs isolés étrangers » qui, à travers la mise en œuvre d'un mécanisme de péréquation entre les Départements, a entraîné une diminution de 8 % du nombre de mineurs isolés étrangers admis à l'ASE de Paris, et d'autre part par la généralisation du transfert de la gestion des Prises en Charges Hôtelières de l'ASE (PCH-ASE) au Samu Social de Paris qui a permis de réduire le coût de nuitée, générant une économie de 2,5 M€ par rapport à 2013.

**La contribution au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP)** passe de 314 M€ en 2013 à 313 M€ en 2014, en légère diminution de 0,7 M€. Cette évolution est liée d'une part à un effet de périmètre dû au transfert du remboursement des frais de personnel des Services sociaux départementaux polyvalents (SSDP) du CASVP vers le Département et d'autre part à une hausse des dépenses au titre des charges de fonctionnement et des allocations.

► **Le montant des charges à caractère général atteint 821 M€ en 2014 contre 823 M€ au CA 2013, soit une diminution de 0,2 %. La maîtrise de ces charges constitue un fait marquant de l'exécution budgétaire en 2014, et a été rendue possible notamment grâce à la poursuite d'économies sur les dépenses de collecte de déchets, d'entretien de la voirie, des fluides, et du compte locatif.**

Parmi les charges à caractère général, les dépenses liées aux contrats de prestations de services ont augmenté de 2,4 % pour atteindre 274,3 M€ et se répartissent de la façon suivante :

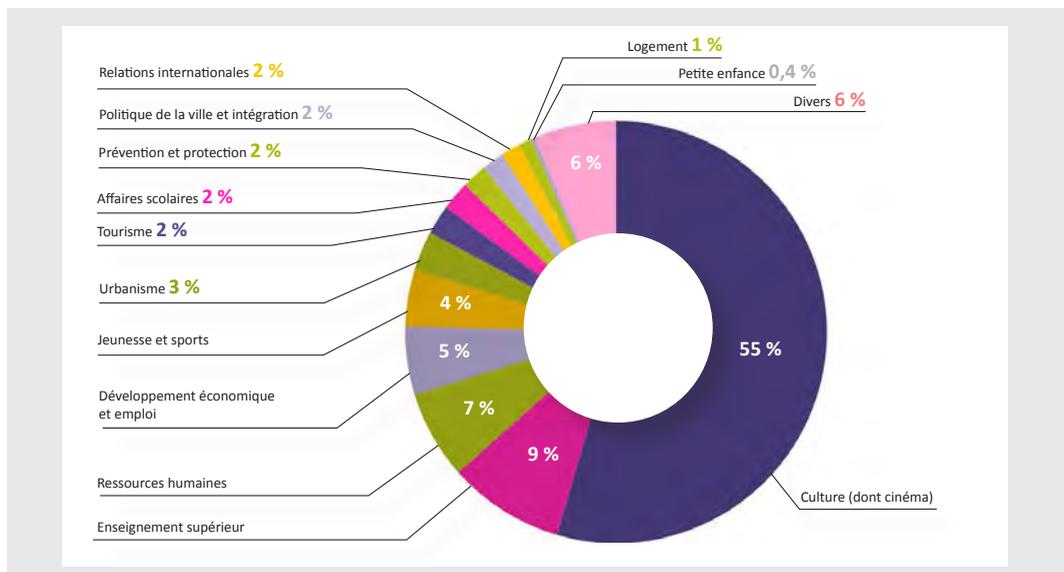
	CA 2013	CA 2014	% / CA 2013
PROPRETÉ	106,9	108,7	1,7%
VOIRIE	53,6	55,1	2,7%
AFFAIRES SOCIALES	23,2	23,7	2,3%
PETITE ENFANCE	20,4	24,2	18,3%
SPORTS ET DE LA JEUNESSE	17,4	16,8	-3,2%
CULTURE	12,0	13,0	8,6%
AFFAIRES SCOLAIRES	2,8	2,5	-13,5%
LOGEMENT	3,8	4,1	9,7%
ESPACES VERTS	4,1	4,4	6,9%
INFORMATIQUE ET TÉLÉPHONE	4,8	4,3	-9,8%
COMMUNICATION ET INFORMATION	2,6	2,2	-12,1%
ACCÈS AU DROIT	1,9	1,8	-3,8%
LOGISTIQUE	1,7	1,3	-23,9%
AUTRES DOMAINES	12,8	12,1	-5,1%
<b>TOTAL</b>	<b>267,9</b>	<b>274,3</b>	<b>2,4%</b>

► **Les contributions de la collectivité parisienne** (791 M€ en 2014 contre 776 M€ en 2013) sont en hausse de 2 % :

- la **contribution au Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF)** atteint 374 M€ (+ 7 M€ par rapport au CA 2013), dans le cadre de la poursuite de l'objectif de renforcement de l'offre de transports publics ;
- la **contribution à la Préfecture de police** augmente de 2 M€ pour s'établir à 292 M€ (+ 0,5 %) ;
- la **contribution versée au Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM)** augmente de 5,7 % pour s'élever à 126 M€, cette hausse s'expliquant principalement par le faible niveau du CA 2013 lié à la baisse des tonnages collectés en 2012.

► **Le montant total des subventions de fonctionnement hors subventions à caractère social** est de 526 M€ en 2014, soit - 1 M€ par rapport à 2013. Cette baisse de 0,2 % s'explique par la baisse de 2 M€ des subventions aux caisses des écoles, partiellement compensée par la hausse de 2,1 M€ du financement des places en crèches, qui atteint 47,6 M€, contre 45,5 M€ en 2013. Les subventions versées pour l'entretien et les frais de **restauration des collèges** ont augmenté de 0,7 M€ pour s'élever à 5,4 M€. La hausse des subventions versées au titre des **affaires culturelles et du cinéma**, hors subvention à l'EP Musées, est de 8,9 M€ pour atteindre 106,6 M€, cette évolution s'expliquant par la hausse de la subvention versée à la Philharmonie. A contrario, les dépenses au titre des **affaires scolaires** sont en baisse de 5,5 M€ pour atteindre 6,7 M€ en 2014 contre 12,2 M€ fin 2013 en raison de la substitution des appels à projet pour les ateliers périscolaires pour l'année scolaire 2014-2015 par des marchés.

Après déduction des subventions aux caisses des écoles et aux crèches susmentionnées et de la contribution au CASVP, la ventilation des **subventions de fonctionnement versées à des tiers publics et privés** pour un montant de 302 M€ (dont subvention à l'EP Musées) au CA 2014 est la suivante :



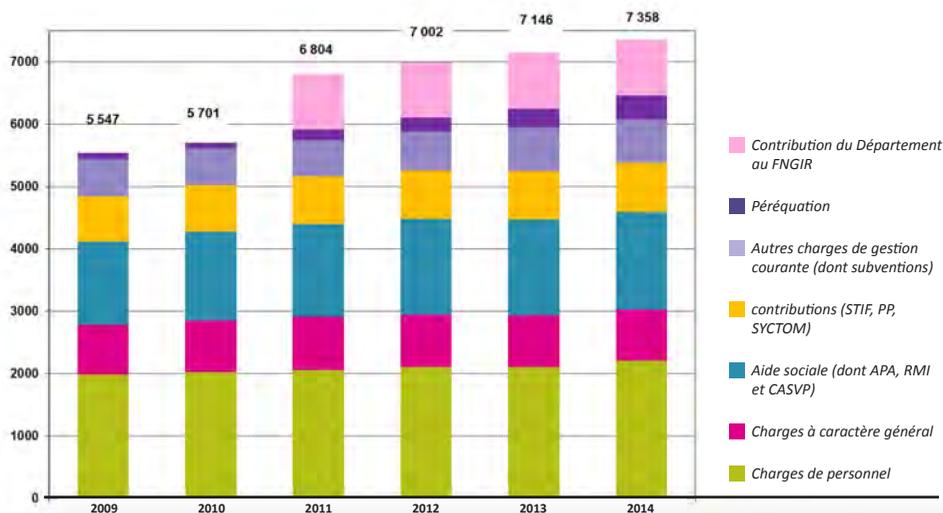
Ces subventions sont détaillées ci-après (partie II).

► **Les charges exceptionnelles** se montent à 41 M€ au CA 2014, en baisse de 26 M€ par rapport au CA 2013.

Le CA 2013 était particulièrement élevé du fait du versement à la SIEMP d'indemnités liées à la résiliation anticipée des baux faisant suite à une recommandation de la Chambre Régionale des Comptes (23,7 M€).

► La poursuite d'une gestion active de la dette et de la trésorerie a permis de profiter de taux d'intérêts restés bas sur l'année, à un taux moyen de 1,91 %. **Les frais financiers** se sont élevés à 128 M€ contre 112 M€ l'année précédente.

### ÉVOLUTION DES DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE DEPUIS 2009 EN M€



### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT SONT EN HAUSSE DE 2,7 %, SOIT UN MONTANT DE 8 107 M€ EN 2014 CONTRE 7 897 M€ EN 2013.

Au total, et à taux d'imposition constants, les impôts et contributions directs diminuent de 4,7 %, sous l'effet du recul des recettes de la CVAE :

	CA 2013	CA 2014	évol. %
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	1 423,8	1 228,9	-13,7%
Taxe Foncière	966,5	976,4	1,0%
Taxe Habitation	721,5	722,8	0,2%
Taxe Foncière des entreprises	297,1	307,8	3,6%
Taxe sur les Surfaces commerciales	15,6	15,0	-3,5%
Imposition Forfaitaire sur les entreprises de réseaux	10,0	11,4	13,7%
Rôles supplémentaires	21,6	30,8	42,5%
<b>TOTAL</b>	<b>3 456,1</b>	<b>3 293,2</b>	<b>-4,7%</b>

Cette baisse notable sur la perception des contributions directes est atténuée par la progression des recettes de **fiscalité immobilière**. Par ailleurs, il a été procédé en 2014 au titrage d'un mois supplémentaire de DMTO, ainsi treize mois ont été perçus sur l'année comptable 2014 contre douze en 2013. La recette totale 2014 est de 1 089 M€, en augmentation de 18,7 % par rapport à 2013, soit + 172 M€. A périmètre constant, la progression est de 102,5 M€. Le nombre des transactions immobilières a par ailleurs augmenté par rapport à fin 2013 : 43 767 transactions comptabilisées en 2014 contre 41 458 en 2013, sur treize mois, soit une évolution de + 5,6 %.

- Le produit de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** s'élève à 451 M€ en 2014, soit une progression de 1 % par rapport à 2013 qui s'explique par la revalorisation nominale votée par le Parlement et par l'évolution physique des bases de la taxe foncière.
- Les recouvrements au titre de la **taxe de balayage** se sont stabilisés à 104 M€ en 2014.

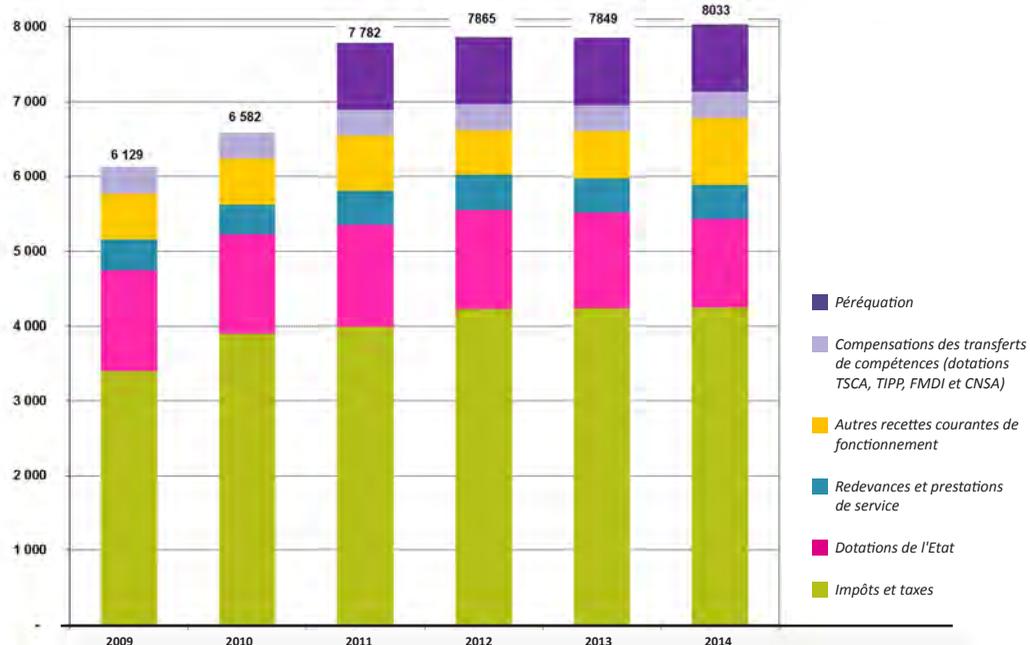
- Le produit des **droits de stationnement** est par ailleurs en légère augmentation, passant de 63,2 M€ à 64,4 M€ .
- A contrario, le produit de la **taxe sur l'électricité** atteint 70 M€ , contre 74 M€ au CA 2013, l'année 2013 ayant été exceptionnelle du fait de la rigueur climatique.

- ▶ **Les dotations de l'Etat sont en diminution de 97 M€ par rapport à 2013**, dont - 92 M€ au titre de la dotation globale de fonctionnement, d'un montant de 1 134 M€ au CA 2014, contre 1 227 M€ au CA 2013. Le montant total des dotations est de 1 194 M€ au CA 2014, contre 1 291 M€ au CA 2013 (- 7,5 %).
- ▶ Les recettes recouvrées au titre des **compensations de transferts de compétences** sont en hausse de 3,2 %, soit + 11 M€ . Cette hausse s'explique principalement par la perception de nouvelles recettes issues de l'accord du 16 juillet 2013. Cet accord prenait acte de la discordance croissante entre les dépenses incombant aux conseils généraux en matière d'allocations personnelles de solidarité et les compensations consenties par l'Etat et proposait des solutions financières pour l'atténuer. Ainsi, un fonds de compensation a notamment été mis en place en 2014 par transfert des frais de gestion de taxes locales perçus jusqu'alors par l'Etat. Le reversement de ces frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties au Département s'élève à 10,4 M€ . A périmètre constant, ces recettes sont stables à hauteur de 345 M€ , avec cependant une légère baisse de la dotation APA notifiée par la Caisse Nationale de solidarité pour l'autonomie (- 1,9 M€ ). Cette dotation est calculée en fonction des dépenses d'APA réalisées par le Département en 2013 ; ces dépenses ont été plus faibles l'année dernière et en 2014 qu'en 2011 et 2012, corrélativement à l'introduction du paiement à la première heure. A contrario, les recettes au titre de la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) augmentent de 2,6 M€ par rapport à 2013.
- ▶ Les **produits d'exploitation et redevances** décroissent par ailleurs de 4 M€ (- 0,8 %) par rapport à 2013, passant de 449 M€ à 445 M€ en 2014 dont 278 M€ au titre des redevances et des recettes d'utilisation du domaine et 167 M€ au titre des participations des usagers parisiens. Les recettes issues des redevances sont en baisse de 9 M€ (204 M€ en 2014 contre 213 M€ en 2013), principalement sous l'effet conjugué de la recette exceptionnelle perçue en 2013 correspondant au soldes des comptes conventionnels avec les bailleurs (- 21,7 M€ ) et de la hausse des redevances au titre de la Tour Eiffel (15,7 M€ ) et de Numéricable (+ 4,8 M€ ).

Les participations des usagers sont également en baisse de 1,4 M€ (166,8 M€ en 2014 contre 168,2 M€ au CA 2013) en partie liée à la baisse des recettes Facil' Familles notamment sur les services périscolaires.

A contrario, les recettes d'utilisation du domaine sont en hausse de 7 M€ , passant de 67 M€ en 2013 à 74 M€ en 2014, essentiellement grâce à la progression des recettes de droits de stationnement et d'occupation de la voie publique.

EVOLUTION DES RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE DEPUIS 2009 EN M€



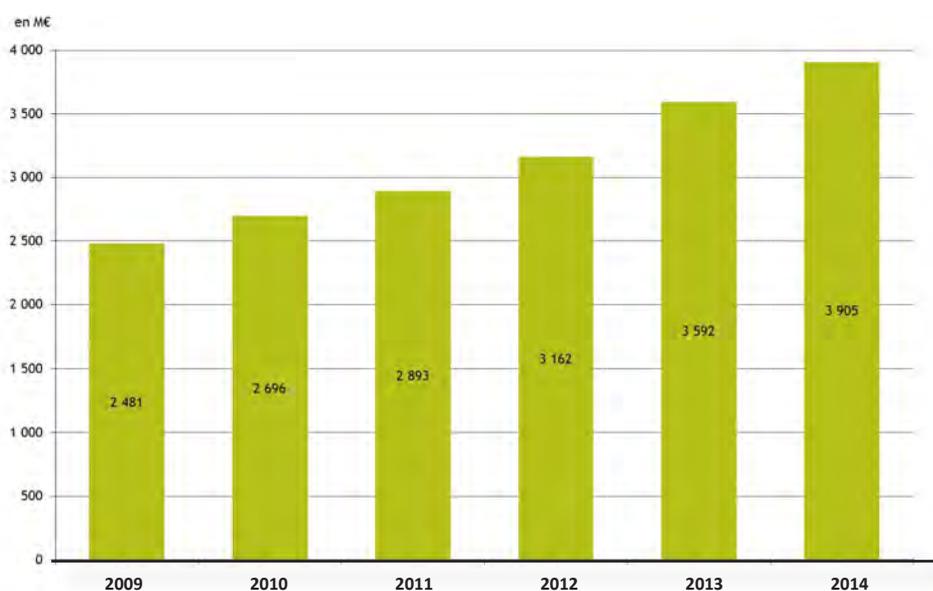
- ▶ Les **recettes de subventions et participations** sont en hausse de 25 M€, soit 238 M€ en 2014 contre 213 M€ en 2013, dont 19 M€ au titre de l'application du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) conclu avec la Caisse Nationale d'allocations familiales dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs et de l'application de taux bonifiés pour le calcul de la PSU (prestation de service unique).
- ▶ Les **autres recettes courantes de fonctionnement** progressent de 24 M€ pour atteindre 447 M€ en 2014, principalement du fait de recettes dynamiques liées aux travaux pour compte de tiers, passant de 45 M€ à 61 M€, en raison d'un important volume de régularisations des mandats sur exercices antérieurs. Par ailleurs, les recettes de loyers sont en hausse de 8 M€, sous l'effet notamment de 5,8 M€ de recettes exceptionnelles correspondant à la régularisation de loyers 2013 suite à une rectification du taux de TVA et d'une hausse des loyers consécutive au renouvellement de la convention d'occupation du domaine public pour Roland Garros pour un montant de 2 M€.
- ▶ Enfin, les **produits exceptionnels**, d'un montant de 43 M€, sont supérieurs de 14 M€ par rapport au CA 2013. 4,4 M€ ont été perçus au titre de remboursements des frais et intérêts du Crédit Municipal de Paris.
- ▶ Les **produits financiers** progressent nettement par rapport à 2013, puisqu'ils s'élevèrent à 31 M€ contre 19 M€ sous l'effet d'opérations de swaps à hauteur de 13 M€ et du tirage de dividendes exceptionnels (+ 9,7 M€ de dividendes RIVP et + 2,5 M€ de dividendes CPCU).

**LA CAPACITÉ DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE AUGMENTE DE 23 M€ POUR ATTEINDRE 1 266 M€, EN HAUSSE DE 2 % PAR RAPPORT À 2013, CE NIVEAU PERMETTANT DE FINANCER 83 % DES BESOINS DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT. AINSI, DE NOUVEAUX EMPRUNTS ONT ÉTÉ SOUS-CRITS À HAUTEUR DE 510 M€. 197 M€ D'EMPRUNTS ONT PAR AILLEURS ÉTÉ REMBOURSÉS. L'ENCOURS NET DE LA DETTE BANCAIRE ET OBLIGATAIRE AUGMENTE AINSI DE 313 M€.**

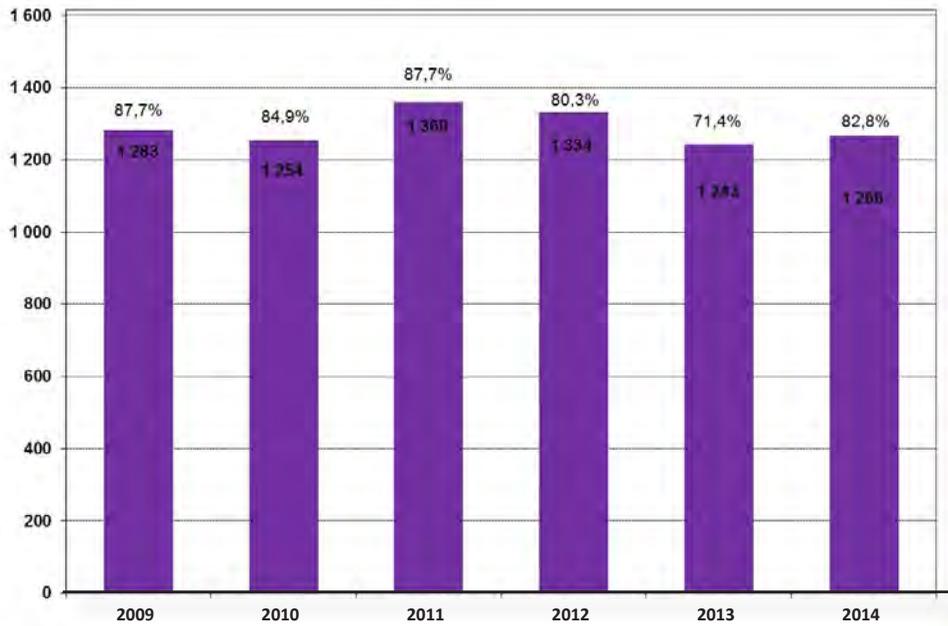
**LA DETTE BANCAIRE ET OBLIGATAIRE S'ÉTABLIT DÈS LORS À UN MONTANT DE 3 905 M€ À L'ISSUE DE L'EXÉCUTION 2014, AUQUEL S'AJOUTENT LES « AUTRES DETTES » CONTRACTÉES DANS LE CADRE D'OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT À HAUTEUR DE 215 M€.**

PARIS DEMEURE L'UNE DES COLLECTIVITÉS LES MOINS ENDETTÉES DE FRANCE EN 2014, AVEC UN RATIO D'ENCOURS DE DETTE/RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT DE 51 %, TANDIS QUE LA MOYENNE NATIONALE DES COMMUNES DE PLUS DE 100 000 HABITANTS EST ESTIMÉE À 79 % AU 31 DÉCEMBRE 2013 (SOURCE DGCL).

#### ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE BANCAIRE ET OBLIGATAIRE, AU 31 DÉCEMBRE 2014 (M€)



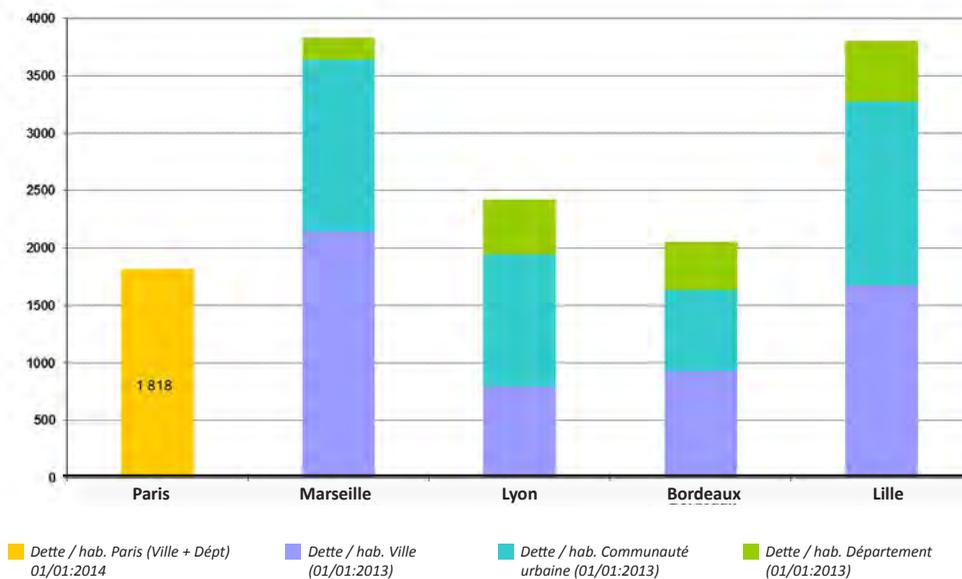
## CAPACITÉ DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE DEPUIS 2009 EN M€ ET EN % DU MONTANT DES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS



A noter un changement de périmètre sur ce graphique : auparavant, les recettes d'investissement exceptionnelles étaient distinguées des autres recettes. En l'absence de "recettes exceptionnelles" à partir de 2011, la distinction n'est plus affichée.

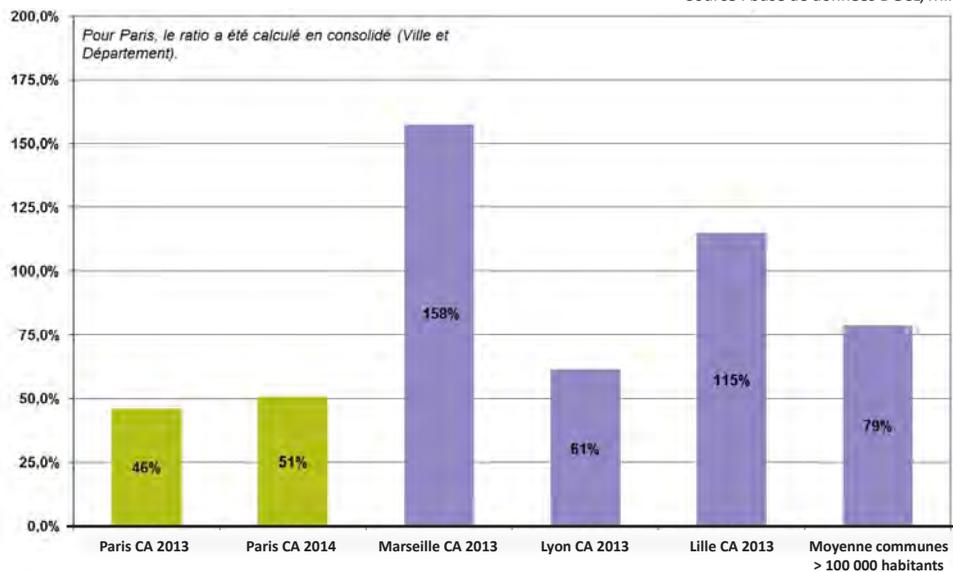
## DETTE PAR HABITANT / DONNÉES COMPARÉES

*Source : base de données DGCL /  
Minefi et documents budgétaires mis en ligne*



## COMPARAISON DU RATIO D'ENDETTEMENT (ENCOURS / RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT)

Source : base de données DGCL/Minefi



## II/ PRÉSENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

1/	LOGEMENT
2/	AMÉNAGEMENT, SERVICES URBAINS ET ENVIRONNEMENT
3/	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
4/	CULTURE
5/	AIDE SOCIALE ET SOLIDARITÉ
6/	FAMILLE
7/	SPORT ET JEUNESSE
8/	ENSEIGNEMENT ET FORMATION
9/	SÉCURITÉ
10/	SERVICES GÉNÉRAUX

### PRÉCISION MÉTHODOLOGIQUE :

Les secteurs présentés correspondent aux fonctions définies par les instructions budgétaires et comptables M14 et M52. Pour permettre une présentation consolidée Ville et Département et afin de garantir une présentation exhaustive des politiques publiques susmentionnées, il est toutefois procédé aux regroupements suivants :

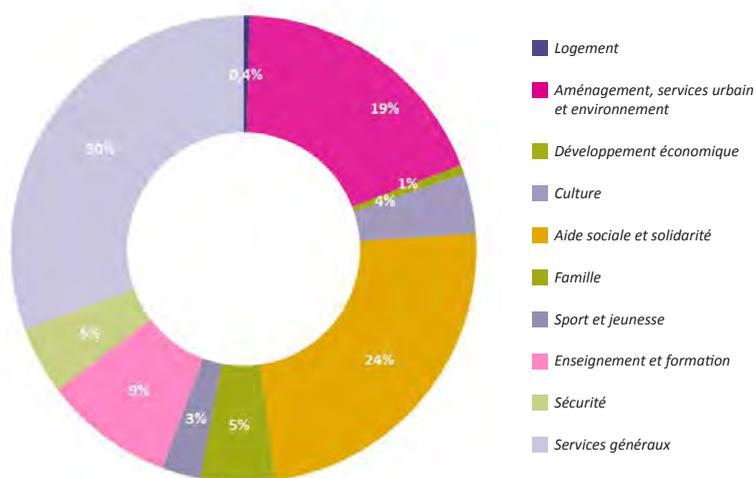
	FONCTIONS VILLE	FONCTIONS DÉPARTEMENT
Logement	7	72, 70
Aménagement, services urbains et environnement	81, 82, 83 + Halles, Voies sur berges (020)	71, 8, 61, 73
Développement économique	9	9
Culture	3	31
Aide sociale et solidarité	5	5, 4
Famille	6	
Sport et jeunesse	4	32, 33
Enseignement et formation	2	2
Sécurité	1 + subvention à la PP (020)	1
Services généraux	0 hors Halles, Voies sur berges et subvention à la PP	0

De plus, les budgets présentés ci-après sont exprimés en crédits de paiement réels, et n'incluent pas les « crédits d'ordre » dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisés en analyse financière ; celles-ci sont décrites en fin de rapport (partie III).

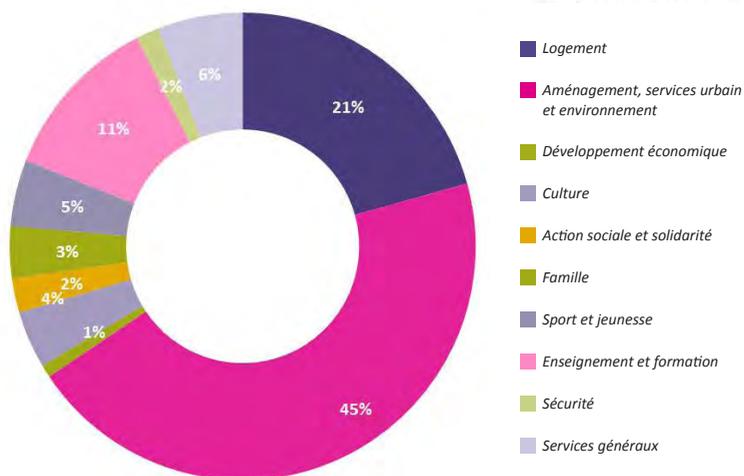
ENFIN, IL EST À NOTER QU'UNE GRANDE PARTIE DES DÉPENSES DE MASSE SALARIALE EST ACTUELLEMENT IMPUTÉE SUR LA FONCTION 0 « SERVICES GÉNÉRAUX » À DÉFAUT DE POUVOIR ÊTRE VENTILÉE PAR POLITIQUE PUBLIQUE POUR DES RAISONS D'ORDRE TECHNIQUE ; AINSI, LA MASSE SALARIALE PAR POLITIQUE PUBLIQUE, TELLE QUE PRÉSENTÉE CI-APRÈS, EST NÉCESSAIREMENT MINORÉE, TANDIS QUE L'INSCRIPTION SUR LA FONCTION 0 EST MAJORÉE D'AUTANT. UN TRAVAIL EST EN COURS AFIN DE FIABILISER À TERME LA VENTILATION DE CES DÉPENSES PAR POLITIQUE PUBLIQUE.

VENTILATION DES DÉPENSES PAR POLITIQUE PUBLIQUE DANS LE CA 2014

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (MASSE SALARIALE INCLUSE) - CA 2014

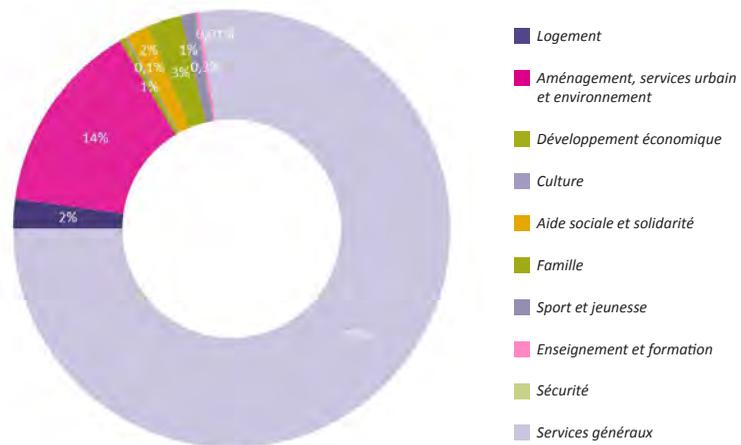


DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - CA 2014

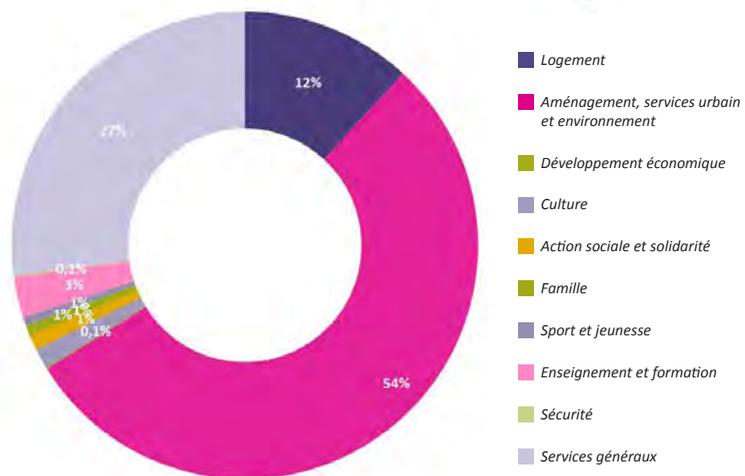


## VENTILATION DES RECETTES PAR POLITIQUE PUBLIQUE DANS LE CA 2014.

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT - CA 2014



### RECETTES D'INVESTISSEMENT - CA 2014



Correspondance entre la présentation générale (partie I) et la présentation par politique publique (partie II) dans le CA 2014.

La présentation par politique publique (vision par fonctions comptables) recoupe la vision présentée dans la première partie de ce rapport financier (vision par natures comptables).

(montants exprimés en millions d'euros)

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT – CA 2014

VISION PAR NATURE		VISION PAR FONCTION	
Charges de personnel	2 209,2	32,0	Logement
Charges à caractère général	821,2	1 408,8	Aménagement, services urbains et environnement
Aide sociale	1 557,9	48,8	Développement économique
Subventions et participations	526,1	310,8	Culture
Contributions	791,4	1 796,1	Aide sociale et solidarité
Dépenses de péréquation	383,3	391,7	Famille
FNGIR	898,2	201,8	Sport et jeunesse
Autres charges de gestion courante	170,6	679,0	Enseignement et formation
Charges financières	128,2	356,0	Sécurité
Charges exceptionnelles	40,6	2 301,5	Services généraux
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 526,5</b>	<b>7 526,5</b>	<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT – CA 2014

VISION PAR NATURE		VISION PAR FONCTION	
Impôts et taxes	5 141,1	177,5	Logement
Compensations des transferts de compétences	355,1	1 155,3	Aménagement, services urbains et environnement
Dotations de l'Etat	1 194,2	36,3	Développement économique
Subventions et participations <sup>1</sup>	238,1	11,1	Culture
Produits d'exploitation	445,1	138,3	Aide sociale et solidarité
Excédents de ZAC	213,2	203,2	Famille
Autres recettes courantes de fonctionnement	446,6	89,7	Sport et jeunesse
Produits financiers	31,0	22,0	Enseignement et formation
Produits exceptionnels	42,6	0,8	Sécurité
		6 272,9	Services généraux
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 107,1</b>	<b>8 107,1</b>	<b>TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>

<sup>1</sup> Etat, Département, Région, FSE, Sécurité sociale, recouvrements indus...

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – CA 2014

### VISION PAR NATURE

Immobilisations incorporelles	10,0
Subventions d'équipement	454,9
Acquisitions	213,4
Travaux	800,1
Opérations pour compte de tiers	20,2
Autres recettes réelles d'investissement	30,8

**TOTAL DÉPENSES RÉELLES  
D'INVESTISSEMENT 1 529,4**

### VISION PAR FONCTION

316,1	Logement
687,0	Aménagement, services urbains et environnement
13,3	Développement économique
60,5	Culture
36,3	Aide sociale et solidarité
54,9	Famille
70,3	Sport et jeunesse
176,2	Enseignement et formation
24,6	Sécurité
90,1	Services généraux

**1 529,4 TOTAL DÉPENSES RÉELLES  
D'INVESTISSEMENT**

## RECETTES D'INVESTISSEMENT – CA 2014

### VISION PAR NATURE

Subventions et dotations reçues	351,8
Produits de cession des immobilisations	122,4
Opérations pour compte de tiers	21,8
Remboursement de prêts	15,3
Autres immobilisations financières	168,3
Autres recettes réelles d'investissement	5,9

**TOTAL RECETTES RÉELLES  
D'INVESTISSEMENT 685,6**

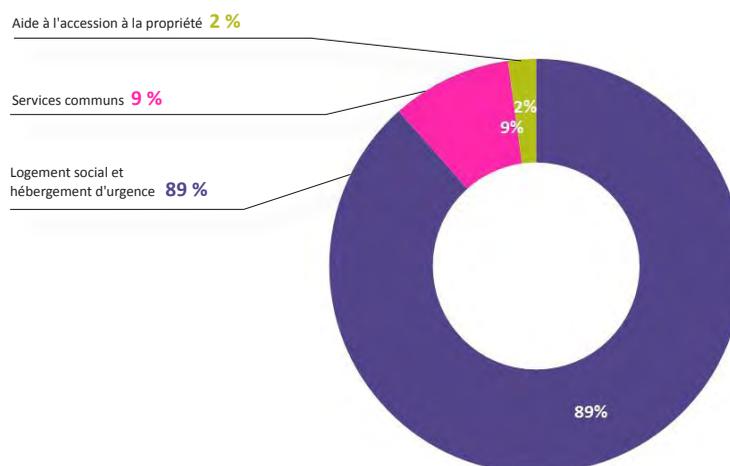
### VISION PAR FONCTION

81,3	Logement
372,2	Aménagement, services urbains et environnement
0,6	Développement économique
9,5	Culture
7,4	Aide sociale et solidarité
4,8	Famille
4,2	Sport et jeunesse
19,4	Enseignement et formation
0,8	Sécurité
185,4	Services généraux

**685,6 TOTAL RECETTES RÉELLES  
D'INVESTISSEMENT**

## 1/ LOGEMENT

## BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ AU LOGEMENT - CA 2014



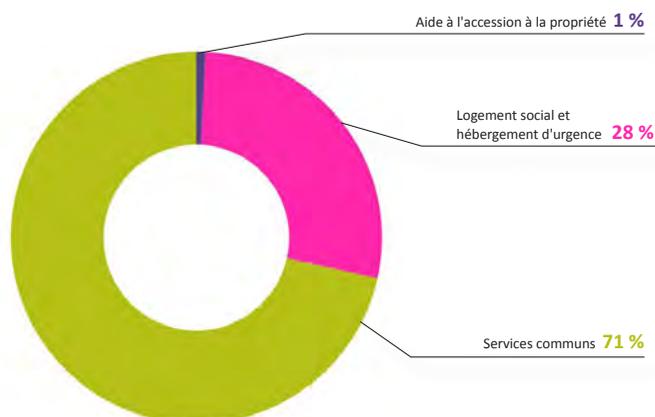
EN M€	CA 2012	CA 2013	CA 2014
Dépenses de fonctionnement	38,5	60,3	32,0
<i>dont masse salariale</i>	18,2	17,9	18,2
Dépenses d'investissement	346,1	388,8	316,1
Recettes de fonctionnement	176,1	188,2	177,5
Recettes d'investissement	30,5	110,9	81,3

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

**EN 2014, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À LA POLITIQUE DU LOGEMENT S'ÉLÈVE À 32,0 M€, DONT 18,2 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.**

Hors masse salariale, **les dépenses de fonctionnement relatives au logement s'élevaient à 13,8 M€ en baisse de 28,6 M€ par rapport à 2013**, pour un taux d'exécution de 94,1 %. Cette forte baisse s'explique par une dépense exceptionnelle réalisée en 2013 de l'ordre de 23,7 M€ dans le cadre de la résiliation des conventions immobilières avec certains bailleurs sociaux de la Ville, recommandée par la Chambre Régionale des Comptes. De plus, depuis le budget supplémentaire voté en juillet 2014, les aides complémentaires de la Ville à l'habitat privé (4,4 M€ en 2013), versées par le biais d'une subvention à l'Agence Nationale de l'Habitat, ont été transférées à la section d'investissement.

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2014



Les **services communs** de la Direction du Logement et de l'Habitat représentent l'essentiel des dépenses de fonctionnement pour un montant de 9,9 M€ en 2014, en baisse de 4,9 M€ dont 4,4 M€ sont liés au transfert technique vers la section d'investissement de la contribution à l'Agence Nationale de l'Habitat. A périmètre constant, les crédits exécutés sont en baisse de 0,6 M€. Les subventions de fonctionnement au titre du logement s'élevaient à 2,5 M€, contre 2,3 M€ en 2013, incluant principalement un versement de 1,1 M€ au PACT Paris Hauts de Seine, association spécialisée dans l'amélioration de l'habitat, ainsi qu'à l'Association Départementale d'Information sur le Logement pour 0,8 M€. Parmi les dépenses significatives figurent également les dépenses en matière de taxes foncières acquittées par les services pour 2,5 M€, les charges locatives et de copropriété pour 1,7 M€, ainsi que les dépenses d'entretien des bâtiments à hauteur de 1,1 M€.

Les **aides au secteur locatif** représentent 3,8 M€ en 2014, en baisse de 23,6 M€ en raison du caractère exceptionnel des 23,7 M€ exécutés en 2013 dans le cadre de la résiliation des conventions immobilières avec certains bailleurs sociaux de la Ville, recommandée par la Chambre Régionale des Comptes. Après neutralisation de cette dépense exceptionnelle, les aides au secteur locatif connaissent une hausse de 0,2 M€. La part départementale dédiée aux études de Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) représente une dépense de 0,2 M€ en 2014.

Enfin, 0,1 M€ ont été dédiés à l'**aide à l'accession à la propriété**.

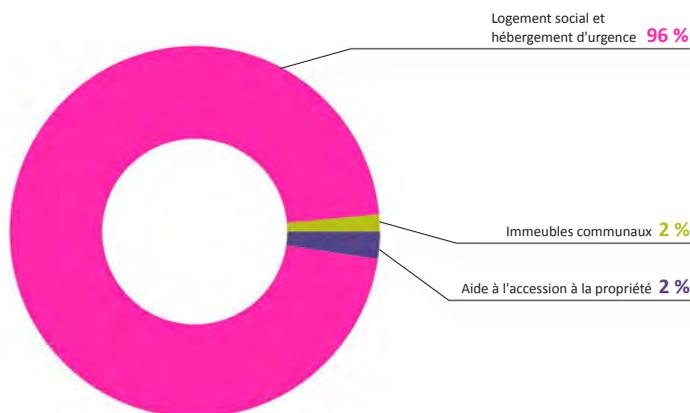
**LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RELATIVES AU LOGEMENT S'ÉLÈVENT À 177,5 M€ EN 2014, EN DIMINUTION DE 5,7 % PAR RAPPORT À 2013, SOIT - 10,7 M€.**

Les **recettes de loyers** sont recouvrées à hauteur de 108,0 M€, en hausse de 13,9 M€ par rapport à 2013. En revanche, les **loyers capitalisés** sont en baisse de 4,6 M€, pour atteindre 53,1 M€ en 2014 contre 57,7 M€ en 2013.

Les **autres recettes relatives au logement s'élevaient à 16,4 M€** contre 36,4 M€ en 2013, soit une baisse de 20,0 M€. Cette évolution s'explique principalement par le tirage de recettes exceptionnelles en 2013 de l'ordre de 29,2 M€ et par la perception en 2014 de dividendes de la Régie Immobilière de la Ville de Paris sur les années antérieures pour 10,9 M€.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2014



**EN 2014, LES DÉPENSES LIÉES AU LOGEMENT S'ÉLÈVENT À 316,1 M€. LES DÉPENSES SONT EN BAISSÉ DE 72,7 M€ PAR RAPPORT À 2013, SOIT UNE BAISSÉ DE 19,0 %.**

Le **logement social a représenté un effort de 303,3 M€ pour le financement de 7 166 logements supplémentaires** contre 7 151 en 2013 ; dont 221,2 M€ de subventions aux bailleurs sociaux et 82,0 M€ de crédits délégués de l'Etat.

Pour mémoire, afin de restituer l'effort complet de la collectivité en faveur du logement, il convient de valoriser en sus les acquisitions foncières dédiées à ce secteur, à hauteur de 71,9 M€ (contre 91,5 M€ en 2013) comptabilisées dans le compte foncier municipal. **Le budget d'investissement total alloué au logement en 2014 est ainsi de 388,0 M€, contre 480,4 M€ en 2013.**

Par ailleurs, la subvention versée au centre d'hébergement d'urgence est de 0,7 M€ en 2014 contre 2,5 M€ en 2013, cette dépense ayant vocation à s'éteindre pour être intégrée aux subventions au logement social.

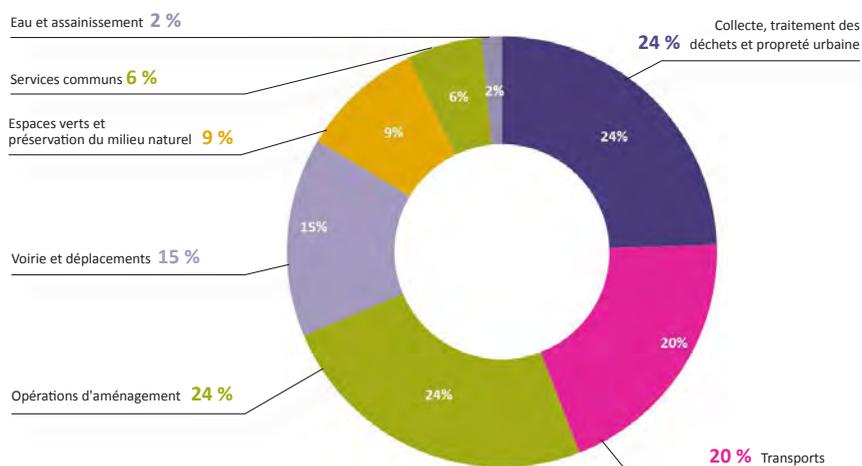
L'**aide à l'accession à la propriété** a représenté un effort de 7,5 M€ en 2014, avec le dispositif Prêt Paris logement.

Enfin, 4,7 M€ ont été consacrés à l'**entretien des immeubles domaniaux.**

**81,3 M€ DE RECETTES D'INVESTISSEMENT ONT ÉTÉ PERÇUES POUR LE LOGEMENT, DONT L'ESSENTIEL RECOUVRE LES REMBOURSEMENTS DE L'ÉTAT POUR SA COMPÉTENCE DÉLÉGUÉE.**

## 2/ AMÉNAGEMENTS, SERVICES URBAINS ET ENVIRONNEMENT

## BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À L'AMÉNAGEMENT, AUX SERVICES URBAINS ET À L'ENVIRONNEMENT - CA 2014



EN M€	CA 2012	CA 2013	CA 2014
Dépenses de fonctionnement	1 402,7	1 382,8	1 408,8
<i>dont masse salariale</i>	<i>494,3</i>	<i>494,2</i>	<i>507,7</i>
Dépenses d'investissement	711,4	667,2	687,0
Recettes de fonctionnement	882,4	916,8	1 155,3
Recettes d'investissement	307,4	308,9	372,2

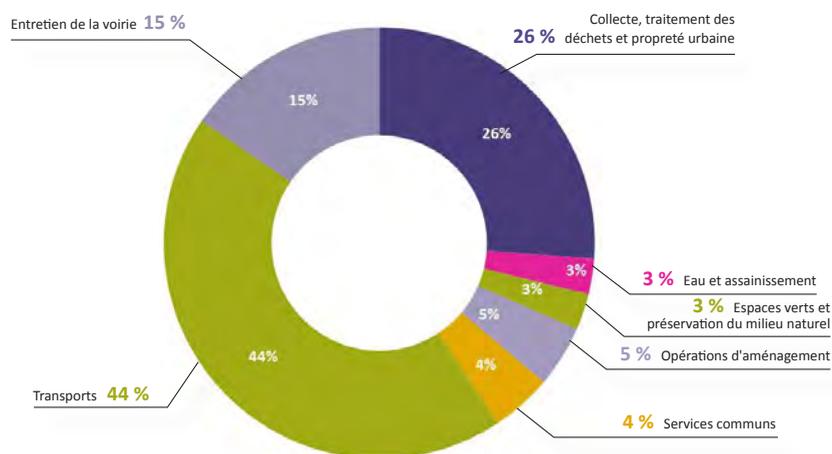
## SECTION DE FONCTIONNEMENT

**EN 2014, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À L'AMÉNAGEMENT, AUX SERVICES URBAINS ET À L'ENVIRONNEMENT S'ÉLÈVE À 1 408,8 M€, DONT 507,7 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.**

Les dépenses de personnel progressent de 2,7 % par rapport à 2013 et se concentrent sur les domaines de la propreté et des espaces verts. Ces variations reflètent principalement les effets de la revalorisation indiciaire nationale des grilles des agents de catégorie B et C (5 points en 2014 et 7 prévus en 2015) fortement représentés au sein de ces deux secteurs. Par ailleurs, 2014 a été l'année de la mise en place de plusieurs réformes catégorielles relatives à la progression des carrières de la filière technique (accès anticipé des chefs d'équipe du nettoyage au corps de catégorie B des Techniciens des Services Opérationnels, revalorisation de l'échelonnement indiciaire du corps des éboueurs, accès aux corps d'Ingénieur des Travaux (catégorie A) pour les personnel de la maîtrise, etc.).

Le budget de fonctionnement hors masse salariale dédié à ce secteur s'établit à 901,1 M€, en hausse de 1,4 % par rapport au CA 2013, pour une inscription de 928,7 M€.

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2014



Les dépenses relatives aux **transports** représentent le premier poste de dépenses pour un montant de 395,3 M€, contre 387,0 M€ en 2013. Elles sont principalement constituées de la contribution au Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF) à hauteur de 374,0 M€, en augmentation de 7,3 M€ par rapport à 2013, dans le cadre de la poursuite de l'objectif de renforcement de l'offre de transport public. Le second poste de dépenses concerne l'aide au transport des personnes handicapées, 14,0 M€ sont consacrés au service « Pour Aider à la Mobilité » (PAM).

Les dépenses liées à **l'entretien de la voirie** s'élèvent à 102,7 M€ au total en 2014, en hausse de 0,2 M€ par rapport à 2013. Les travaux pour comptes de tiers représentent une dépense de 38,1 M€. 24,4 M€ sont consacrés aux autres dépenses d'entretien des voies et réseaux, dont 8,4 M€ pour l'entretien de la signalisation lumineuse tricolore dans le cadre du marché de performance énergétique, 4,4 M€ au titre de l'entretien de la chaussée et des trottoirs et 4,2 M€ pour les travaux de maintenance des tunnels et l'exploitation du boulevard périphérique. Les prestations Vélib constituent une dépense de 17,1 M€, en baisse de 0,8 M€.

Les dépenses relatives aux autres prestations (sanisettes, lavatories, bornes escamotables, etc.) s'élèvent à 17,3 M€.

Les dépenses liées à **l'éclairage public** atteignent 36,1 M€, montant stable par rapport à 2013, dont 20,2 M€ pour les dépenses engagées dans le cadre du marché de performance énergétique.

Les dépenses relatives à **la collecte, au traitement des déchets et à la propreté** s'élèvent à 235,7 M€, en hausse de 8,3 M€ par rapport à 2013. Cette évolution s'explique essentiellement par la remise à niveau de la contribution versée au Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SYCTOM) qui s'élève à 125,6 M€, contre seulement 118,9 M€ en 2013 suite à une baisse ponctuelle des tonnages collectés en lien avec la baisse de la consommation. Les dépenses relatives aux **marchés de collecte des déchets et à la propreté** représentent 108,7 M€, dont 56,3 M€ pour la collecte privée des ordures ménagères et multimatériaux (+ 1,2 M€ par rapport à 2013), 13,4 M€ pour le nettoyage mécanique, 12,6 M€ pour la collecte des réceptacles de propreté (+ 1,0 M€), 9,8 M€ pour la collecte du verre et 5,0 M€ pour les déchetteries (le détail des dépenses est repris dans le tableau ci-dessous). Les autres dépenses relatives à la collecte et à la propreté représentent 1,5 M€ dont 0,9 M€ de fournitures de voirie et 0,2 M€ de subventions au titre de l'environnement et de la propreté.

## VARIATION CA 2014 / CA 2013 DES DÉPENSES DE MARCHÉ DE COLLECTES ET DE PROPRETÉ (EN €)

LIBELLÉ	CA 2013	CA 2014	% / CA 2013
Collecte des réceptacles de propreté	11 559 890	12 603 843	9,0%
Collecte privée des ordures ménagères et multimatériaux	55 071 360	56 263 314	2,2%
Mise à disposition des bacs de collecte	5 010 892	5 364 834	7,1%
Collecte pneumatique des ordures ménagères	-	41 148	-
Collecte du verre	9 564 043	9 816 820	2,6%
Déchetterie et objets encombrants	6 199 832	5 029 977	- 18,9%
Entretien des réceptacles et corbeilles	142 131	244 297	71,9%
Enlèvement des graffitis	4 357 927	4 456 591	2,3%
Entretien des voies et réseaux	450 686	712 338	58,1%
Entretien des zones touristiques	770 076	745 903	-3,1%
Nettoyement mécanique	13 765 529	13 379 006	-2,8%
<b>TOTAL</b>	<b>106 892 367</b>	<b>108 658 072</b>	<b>1,7%</b>

Les dépenses de fonctionnement relatives aux **opérations d'aménagement urbain** atteignent 41,9 M€, soit une baisse de 0,5 M€ par rapport à 2013. Elles incluent :

- l'entretien des équipements publics et du Forum des Halles, ainsi que les charges de fonctionnement découlant de l'opération de réaménagement (pour un montant total de 11,4 M€) ;
- 6,6 M€ pour les berges de Seine, dont 5,3 M€ au titre du marché de production déléguée, 0,4 M€ de frais d'entretien et de gardiennage, et 0,4 M€ pour la location d'immeubles aux Ports de Paris ;
- des subventions versées à des organismes publics dont 5,8 M€ pour l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR), 2,4 M€ pour le Pavillon de l'Arsenal. Les subventions versées aux aménageurs dans le cadre des zones d'aménagement concerté (ZAC) afin d'équilibrer le bilan de leurs opérations s'élèvent en outre à 4,9 M€.

Les dépenses relatives aux **espaces verts** s'élèvent à 17,4 M€, contre 18,7 M€ en 2013. 5,8 M€ sont consacrés à l'entretien des équipements, parcs et jardins, 3,5 M€ aux fournitures horticoles (outillage, végétaux, matériaux, etc.), 3,3 M€ aux dépenses d'eau et 1,6 M€ aux prestations externes (déchets verts, nettoyage, etc.).

Par ailleurs, 2,4 M€ sont dédiés à la **préservation du milieu naturel** et consistent essentiellement en des subventions et dépenses d'études.

Les dépenses liées à l'**entretien des canaux** s'élèvent à 4,5 M€, niveau stable par rapport à 2013.

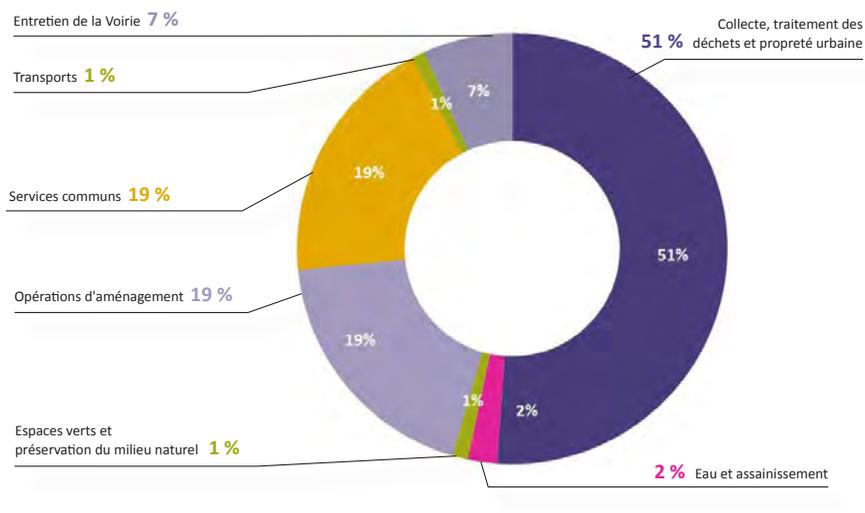
Les dépenses au titre de l'**eau et de l'assainissement** représentent 23,9 M€, contre 23,5 M€ en 2013. Les conditions d'équilibre du budget annexe de l'assainissement ont nécessité la hausse de 0,5 M€ de la contribution obligatoire du budget général. La participation au budget de l'Etablissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs représente 6,5 M€, montant stable depuis 2013.

Les **services communs (autres dépenses) liés à l'aménagement urbain** représentent une dépense de 25,1 M€, en baisse de 1,6 M€ par rapport à 2013. 12,4 M€ sont consacrés au stationnement payant de surface, soit une diminution de 1,5 M€. L'économie porte essentiellement sur la distribution de Paris Cartes de 3,1 M€ en 2014 contre 4,9 M€ en 2013, soit une baisse de 1,8 M€ liée au développement du paiement par carte bancaire. Les dépenses liées aux fonctions support de la Direction de la voirie et des déplacements s'élèvent à 9,0 M€ (dont 1,3 M€ au titre de locations mobilières et 0,8 M€ au titre des études), et celles liées aux fonctions support de la Direction des espaces verts et de l'environnement à 3,2 M€.

Les **services communs liés aux autres services urbains** s'élèvent à 16,0 M€, soit une diminution de 1,0 M€ par rapport au CA 2013. Ces dépenses concernent principalement le secteur de la collecte et de la propreté avec 6,6 M€ de frais de carburant et 4,5 M€ de fournitures de petit équipement.

**LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ONT ÉTÉ TITRÉES SUR CETTE FONCTION À HAUTEUR DE 1 155,3 M€ EN 2014, POUR UNE INSCRIPTION S'ÉLEVANT À 1 160,6 M€, SOIT UN TAUX D'EXÉCUTION DE 99,5 %. CES RECETTES SONT EN HAUSSE DE 238,5 M€ PAR RAPPORT À 2013 (SOIT + 26,0 %).**

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT - CA 2014



Les recettes issues des « **services communs** » s'élèvent à 218,5 M€, en augmentation de 9,2 M€ par rapport au CA 2013. Les redevances versées par les fermiers et concessionnaires constituent la principale ressource pour 76,3 M€. Les **droits de stationnement** atteignent 64,4 M€, en progression de 1,2 M€ par rapport à 2013. Les **droits de voirie** représentent 45,2 M€ (en hausse de 4,5 M€). Enfin, les recettes recouvrées au titre de la **taxe locale sur la publicité extérieure** s'élèvent à 9,4 M€.

Les recettes liées à l'**entretien de la voirie** s'établissent à 77,5 M€, en hausse de 17,8 M€ par rapport à 2014. Les remboursements liés aux comptes de tiers atteignent 59,4 M€, soit 15,4 M€ de plus qu'en 2013 du fait de régularisations comptables effectuées sur les comptes de tiers pour l'annulation de mandats sur les exercices antérieurs. 17,5 M€ de recettes Vélib ont été titrées en 2014, soit une hausse de 1,9 M€.

Les recettes départementales afférentes au **transport** atteignent 11,3 M€, en hausse de 1,7 M€ par rapport à 2014. Elles intègrent 5,0 M€ de participations du STIF, 4,1 M€ de participations de la Région Ile-de-France et 2,1 M€ de contributions des usagers au service « PAM 75 ».

En matière de **collecte, du traitement des déchets et de la propreté**, le produit de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** est de 450,5 M€, en hausse de 4,7 M€ par rapport à 2014, sous l'effet de la revalorisation nominale votée par le Parlement et par l'évolution physique des bases de la taxe foncière. Le produit de la **taxe de balayage**, de 104,3 M€, est stable par rapport à la réalisation en 2013. Le produit de la redevance relative aux déchets non ménagers (RDNM) s'élève à 19,8 M€, en légère baisse de 0,4 M€ par rapport à 2013.

5,4 M€ de recettes relatives aux **espaces verts urbains** ont été perçus en 2014, en hausse de 0,5 M€ par rapport à 2013. Ces recettes sont composées notamment de 1,6 M€ de recettes de travaux pour compte de tiers et de 1,3 M€ de redevances versées par les fermiers et concessionnaires.

Les recettes prévues au titre des actions de la Ville en faveur de la **préservation du milieu naturel** représentent 1,6 M€ (-0,2 M€ par rapport à 2013) et sont essentiellement composées de participations versées par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) au titre du Programme local de prévention des déchets (PLPD) à hauteur de 1,5 M€.

Les recettes liées à l'exploitation des **canaux** sont de 6,4 M€, comme en 2013, et essentiellement composées de la vente d'eau non potable pour 3,5 M€.

Les recettes inscrites au titre des services de **l'eau et de l'assainissement** sont de 25,2 M€, soit + 2,0 M€ depuis 2013. Elles sont essentiellement composées de la redevance d'occupation du réseau (hors égouts de Paris) pour 9,9 M€, de la contribution du Budget Annexe de l'Assainissement pour 7,5 M€ et du remboursement des mises à disposition de personnel pour 6,5 M€, en baisse de 0,9 M€ du fait de la baisse structurelle des personnels mis à disposition du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP).

Enfin, les recettes liées aux opérations d'**aménagement urbain** s'élèvent à 218,7 M€, dont 213,2 M€ au titre des excédents de ZAC, compte tenu des opérations d'aménagement achevées, et restant à clôturer.

### L'ANNEXE RELATIVE À LA RÉPARTITION DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

L'annexe TEOM présentée au compte administratif propose un état des recettes et dépenses, directes et indirectes, relatives à l'activité de collecte de la collectivité.

La méthode de calcul retenue jusqu'ici pour la détermination de cette annexe avait toujours été validée aussi bien par la Chambre régionale des comptes que par la Préfecture de Région.

Ainsi, en février 2014, le Préfet de la Région d'Ile-de-France rappelait encore, dans le cadre de légalité, que la TEOM « constitue une recette fiscale non affectée dont le produit peut ne pas couvrir toutes les dépenses afférentes au service d'élimination des déchets ménagers, ou, à l'inverse, excéder le besoin de financement du service. » Cette réponse du Préfet de Région ne faisait que reprendre les instructions données dans la circulaire NOR/INT/B/13/04336/C du 11 mars 2013.

Cette analyse conforme à la doctrine permettait de prendre en compte la spécificité de Paris, qui traite de façon unifiée les missions de collecte des déchets et de propreté de l'espace public.

A Paris les mêmes agents sont responsables de la collecte des déchets ménagers et du nettoyage de l'espace public et les coûts (charges de personnel, entretien, charges générales, investissements) sont communs aux deux missions.

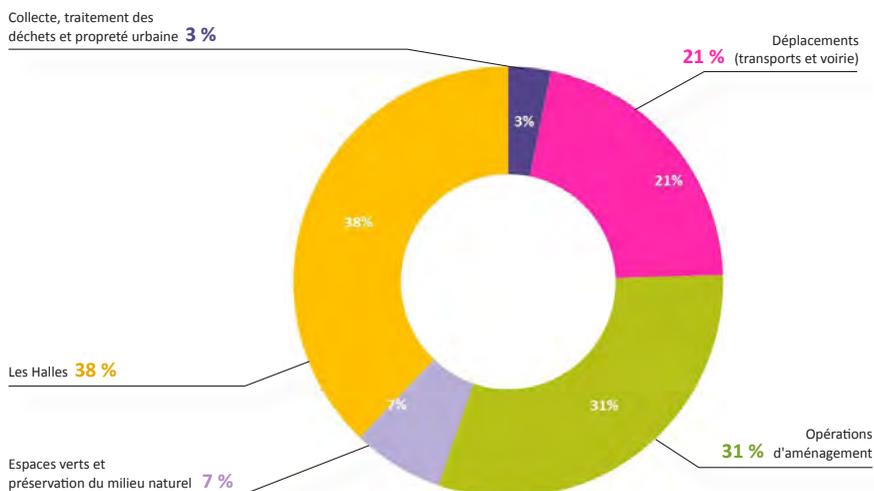
Les dépenses relatives à la collecte et à la propreté sont donc établies à partir de ratios forfaitaires permettant de reconstituer le coût total de ces activités et intégrant les différents moyens de la collectivité mobilisés à ce titre.

Néanmoins, compte tenu de la récente évolution de la jurisprudence du Conseil d'Etat (arrêt du CE du 31 mars 2014) et pour faire suite aux nombreux débats du Conseil de Paris portant notamment sur la possibilité de mettre en œuvre une TEOM incitative, la collectivité parisienne a engagé une réflexion afin de refondre ces modalités de calcul en favorisant une approche plus analytique et plus exhaustive de l'ensemble des dépenses afférentes à la collecte des déchets. Cette démarche a pour objet de donner une vision complète des dépenses de collecte réellement mises en œuvre par la collectivité parisienne.

Cette actualisation pourra être prise en compte dès le budget primitif 2016.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - 2014



**LES DÉPENSES RELATIVES À L'ESPACE PUBLIC REPRÉSENTENT 687,0 M€ EN 2014 CONTRE 667,2 M€ EN 2013.**

Les **opérations d'aménagement et les acquisitions foncières** représentent 211,4 M€. Les opérations d'urbanisme ont mobilisé 111,3 M€, consacrés principalement à l'avancement de l'aménagement des ZAC Paris Rive Gauche (PRG) et Clichy-Batignolles, mais aussi des secteurs Broussais, Beaugrenelle ainsi qu'Eole Evangile. 99,8 M€ ont été dédiés aux acquisitions foncières, dont une enveloppe de 71,9 M€ pour le logement, citée précédemment, et 16,6 M€ pour les nouveaux équipements.

Pour les **travaux de réaménagement des Halles**, 260,2 M€ ont été dépensés en 2014 contre 136,6 M€ en 2013.

Les investissements en faveur des **déplacements (transports et voirie)**, s'élèvent à 146,3 M€. Une partie de ces investissements a été consacrée aux transports collectifs dont 26,6 M€ pour l'extension du tramway, 14,1 M€ pour la ligne 14 du métro (prolongation et adaptation des stations). A cela se rajoutent 21,8 M€ dans le cadre des opérations d'aménagement dont 6,4 M€ sur PNE et plus particulièrement le secteur Eole Evangile avec la gare Rosa Parks, 4,3 M€ sur PRG et 3,7 M€ pour Clichy-Batignolles. La ville a investi 12,0 M€ pour l'éclairage public, notamment dans le cadre du marché de performance énergétique. 8,5 M€ ont été consacrés aux circulations douces. 5,3 M€ ont été dépensés pour la mise en conformité des tunnels routiers. 4,2 M€ ont été mobilisés dans la poursuite des travaux de reconstruction du Pont Masséna.

Pour les **espaces verts, les canaux et l'environnement**, la collectivité a investi 47,1 M€. Le parc Martin Luther King (2,2 ha de nouveaux espaces verts dans la ZAC Clichy-Batignolles) qui a été ouvert au public en 2014 s'est vu consacrer 6,7 M€. La forêt linéaire dans le secteur Claude Bernard de la ZAC Paris Nord Est a été inaugurée en 2014 offrant ainsi 1,1 ha d'espaces verts supplémentaires (1,3 M€). L'extension du parc André Citroën (0,4 ha pour une dépense 2014 de 2,3 M€) est achevée. 2,0 M€ ont aussi été consacrés au réaménagement du parc des Buttes-Chaumont. Le renouvellement des arbres d'alignement a mobilisé 3,3 M€. Enfin, les canaux se sont vus consacrer 5,5 M€.

L'investissement en faveur de la **propreté urbaine** a mobilisé 22,0 M€, dont 10,6 M€ pour la modernisation des véhicules de collecte et de nettoyage et 2,3 M€ pour l'innovation représentée par la collecte pneumatique de Clichy-Batignolles. Le programme de modernisation des corbeilles de rue lancé en 2013 s'est poursuivi et intensifié, avec un effort d'1,2 M€ en 2014 contre 0,6 M€ en 2013.

**LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT DE L'ESPACE PUBLIC REPRÉSENTENT 372,2 M€.**

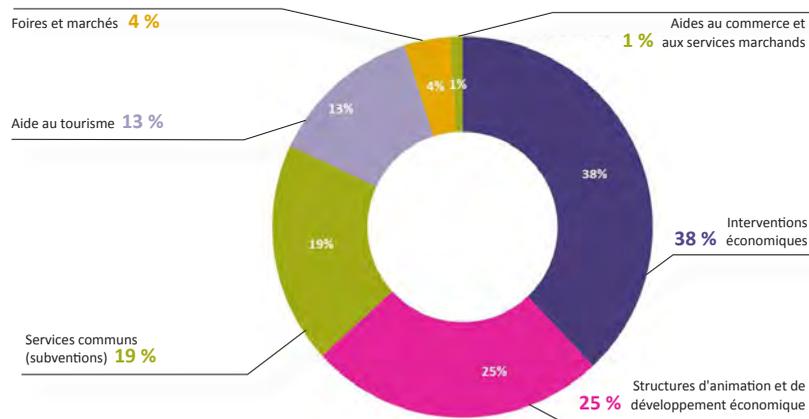
Il s'agit en premier lieu du **produit des cessions**, à hauteur de 122,4 M€ pour l'année 2014, auquel s'ajoutent les montants perçus au titre des ventes avec échéancier réalisées lors des exercices antérieurs, à hauteur de 160,2 M€, soit un total de **282,6 M€ sur le compte foncier**.

Pour l'opération de Clichy-Batignolles, 18,8 M€ de subventions ont été perçus de l'Etat.

Le **produit des amendes** (33,2 M€) est affecté à l'investissement en faveur des transports, en complément des cofinancements régionaux pour la politique de déplacement, à l'instar de l'enveloppe d'1,0 M€ pour le développement du réseau Mobilien, auquel s'est également associé le STIF. On peut enfin signaler une recette de 18,4 M€ de la RATP liée au rééquilibrage financier des opérations d'extension du T3 vers la porte de La Chapelle.

## 3/ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

## BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - CA 2014



EN M€	CA 2012	CA 2013	CA 2014
Dépenses de fonctionnement	52,9	53,1	48,8
<i>dont masse salariale</i>	20,7	20,8	18,1
Dépenses d'investissement	24,1	16,2	13,3
Recettes de fonctionnement	37,0	32,7	36,3
Recettes d'investissement	17,0	37,1	0,6

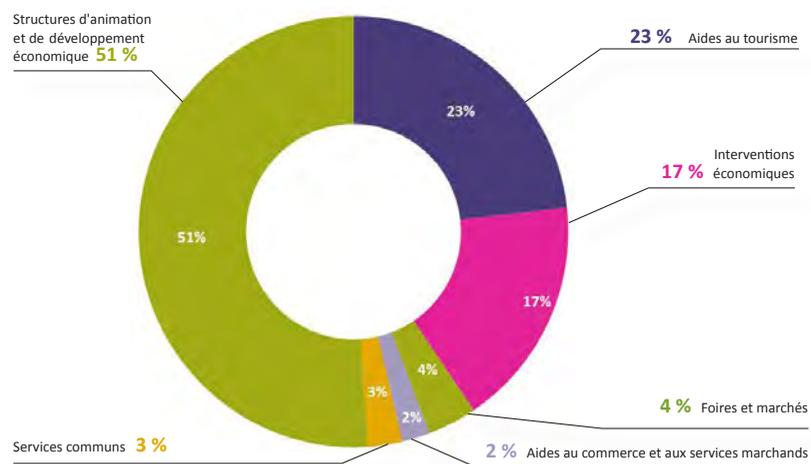
## SECTION DE FONCTIONNEMENT

**EN 2014, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE S'ÉLÈVE À 48,8 M€, DONT 18,1 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.**

Dans le domaine du développement économique, la masse salariale enregistre un recul facial sous l'effet d'une modification du périmètre retenu. En effet, afin d'améliorer la lisibilité des dépenses de personnel par politique publique, les crédits liés aux contrats aidés (Emplois d'avenir et Contrats Unique d'Insertion) et aux apprentis ont été ventilés sur les domaines fonctionnels accueillant les recrutés. Toutes politiques publiques confondues, le compte administratif 2014 pour ces deux lignes budgétaires fait état de dépenses en progression par rapport à 2013 de 4 % pour les contrats aidés (+ 0,9 M€) et de + 8 % pour les apprentis (+ 0,5 M€).

Les dépenses de fonctionnement hors masse salariale relatives au développement économique s'élèvent à 30,7 M€ en 2014, en baisse de 1,6 M€ par rapport au CA 2013. Le taux d'exécution des crédits ouverts pour un montant de 32,3 M€ est de 95,1 %.

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2014



Le premier poste de dépense concerne les **subventions** allouées au développement économique pour un montant de 21,6 M€ en 2014, en progression de 0,5 M€ par rapport à 2013.

- les **subventions aux structures d'animation et de développement économique** s'élèvent à 12,2 M€ contre 12,5 M€ en 2013, dont 6,6 M€ pour l'emploi (3,1 M€ pour les missions locales, 2,8 M€ pour l'accès à l'emploi) et 5,6 M€ au titre du développement économique et de l'innovation (dont 1,6 M€ pour l'Agence de Développement Économique « Paris Développement » et 1,6 M€ pour le Laboratoire Paris Région Innovation « Paris Région Lab ») ;
- Les **subventions au titre du tourisme et de l'attractivité de Paris** s'élèvent à 7,0 M€ dont 6,6 M€ pour l'Office de Tourisme et des Congrès de Paris et 0,2 M€ pour le tourisme social ;
- Les **subventions au secteur du commerce et de l'artisanat** représentent 1,4 M€ , dont 0,6 M€ pour les illuminations de Noël et 0,6 M€ pour le soutien aux métiers d'art ;
- Les **subventions pour l'économie sociale et solidaire** s'élèvent à 1,0 M€ .

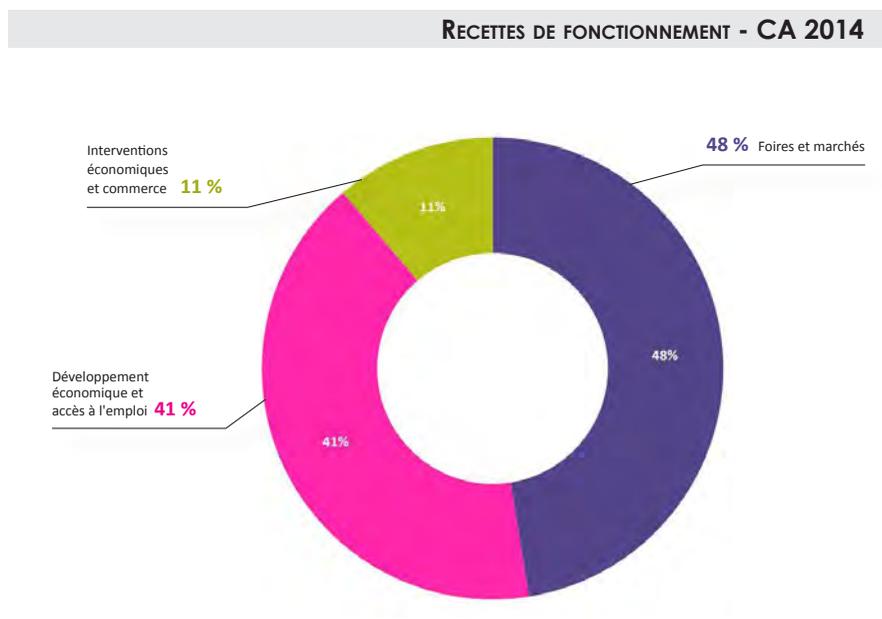
Les dépenses **de formation au titre du développement économique et de l'accès à l'emploi** s'élèvent à 4,8 M€ dont 1,7 M€ dans le cadre du Plan départemental d'accès à l'emploi, 2,5 M€ pour la formation des apprentis et 0,6 M€ de prestations de services avec des entreprises pour l'accès à l'emploi.

Les **dépenses relatives aux foires et marchés** représentent 1,1 M€ (+0,2 M€ par rapport à 2013) dont 0,6 M€ pour l'organisation de la Foire du Trône.

Les **autres dépenses** représentent 1,8 M€ , dont 0,8 M€ au titre des services communs et 0,1 M€ au titre de l'économie circulaire.

**LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE S'ÉLÈVENT À 36,3 M€ EN 2014, EN HAUSSE DE 11,0 % PAR RAPPORT À 2013, SOIT 3,6 M€. LE TAUX D'EXÉCUTION DE CES RECETTES EST DE 97,6 %.**

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT - CA 2014

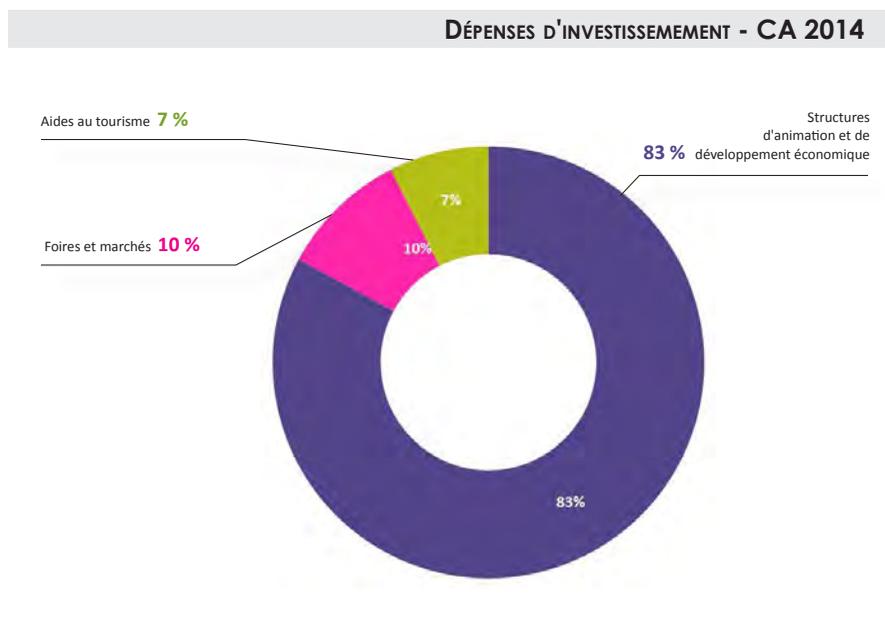


Principale source de recettes de fonctionnements, les **foires et marchés** représentent 17,2 M€ en 2014, en hausse de 2,5 M€ par rapport à 2013, dont 7,6 M€ au titre des redevances des « Frigos ». Les redevances sur la tenue des marchés (Puces, Création, etc.) ont représenté 4,9 M€ en 2014, contre 4,7 M€ en 2013.

Les recettes liées au **développement économique et à l'accès à l'emploi** s'élèvent à 14,6 M€, en hausse de 26,3 % par rapport à 2013, sous l'effet d'une hausse de 3,0 M€ de la participation de l'Etat aux dispositifs de contrats aidés.

Les recettes découlant des **interventions économiques** de la collectivité représentent 4,0 M€, en baisse de 2,0 M€. L'évolution porte essentiellement sur la baisse des recettes de loyers (- 0,8 M€), des primes d'apprentissage (- 0,5 M€).

## SECTION D'INVESTISSEMENT



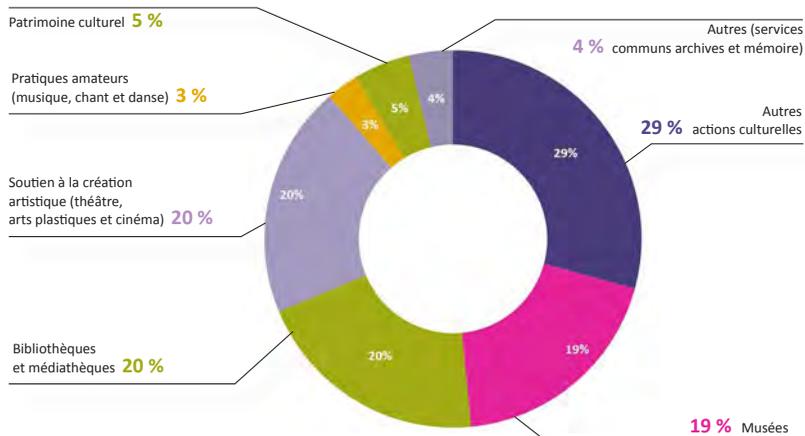
**L'EFFORT D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE S'ÉLÈVE À 13,3 M€, DONT 11,0 M€ DANS LE SOUTIEN AUX STRUCTURES D'ANIMATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET 1,3 M€ POUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COMMERCE ET MARCHÉS.**

Les pôles de compétitivité et les entreprises innovantes ont reçu un soutien de 9,6 M€ .

Dans le domaine du tourisme, la Maison internationale de séjour a reçu 1,0 M€ .

**LES RECETTES D'INVESTISSEMENT S'ÉLÈVENT À 0,6 M€.**

## BUDGET CONSOLIDÉ CONSACRÉ À LA CULTURE - CA 2014



EN M€	CA 2012	CA 2013	CA 2014
Dépenses de fonctionnement	281,3	298,9	310,8
<i>dont masse salariale</i>	<i>151,9</i>	<i>116,7 *</i>	<i>121,7</i>
Dépenses d'investissement	74,2	97,6	60,5
Recettes de fonctionnement	15,8	11,0	11,1
Recettes d'investissement	5,7	3,3	9,5

\* Changement de périmètre lié au transfert de la masse salariale du personnel des musées vers la subvention globale versée à l'établissement public Paris Musées.

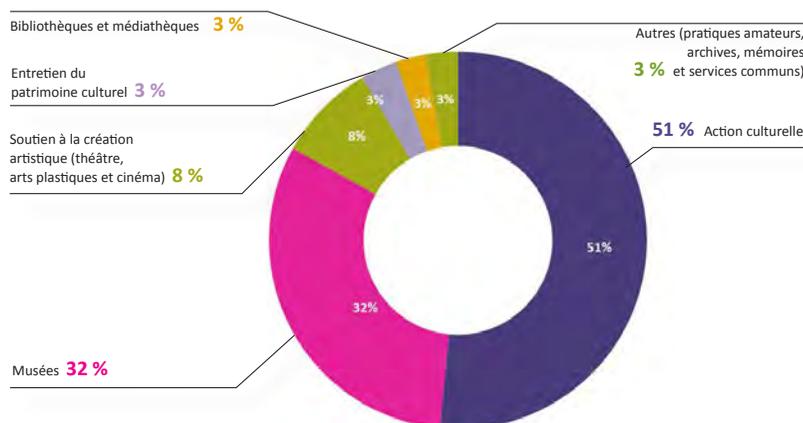
## SECTION DE FONCTIONNEMENT

**EN 2014, LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSACRÉ À LA CULTURE S'ÉLÈVE À 310,8 M€, DONT 121,7 M€ AU TITRE DE LA MASSE SALARIALE.**

Les dépenses de personnel dans le domaine de la culture progressent sous l'effet de la livraison des nouveaux équipements (médiathèque Saint Lazare, Maison des pratiques amateurs Bréguet-Sabin, nouveau conservatoire rue du Charolais), la montée en charge des 3 000 nouvelles places de conservatoire et les nouvelles missions de l'ARE. La collectivité s'est ainsi renforcée de 106 ETP, notamment par des mouvements de déprécarisation sur les corps d'assistants spécialisés des bibliothèques, assistants spécialisés des enseignements musicaux et artistiques et professeurs de conservatoires. En parallèle les dépenses liées à l'activité muséale sont en repli (- 1,5 M€) suite à la création de l'EPPM.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement liées à la culture s'élèvent à 189,1 M€ en hausse de 3,8 % par rapport au CA 2013 (+ 7,0 M€). Cette évolution est principalement liée à la hausse de la subvention versée à la Philharmonie.

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2014



Les diverses **actions culturelles** représentent **97,4 M€** au CA 2014 et sont en hausse de 11,0 % par rapport au CA 2013 (+ 9,7 M€). Elles sont essentiellement composées de subventions à des établissements culturels (hors subvention à l'EP Paris Musées) pour un montant total de 95,4 M€, dont 90,9 M€ sur le budget Ville, en hausse de 9,3 M€. Les subventions du Département au « 104 » et à la « Maison des Métallo » se sont élevées à 4,5 M€. Un montant d'1,6 M€ a également été consacré à l'événement « Nuit Blanche ».

Avec **59,7 M€**, les **musées** constituent le second poste de dépenses culturelles, dont 58,0 M€ au titre de la subvention à l'établissement public Paris Musées. Ces dépenses sont en baisse de 2,3 % par rapport à 2013 (- 1,4 M€). Cette diminution est principalement due à la baisse de la subvention versée à l'établissement public Paris Musées (- 0,7 M€ par rapport au CA 2013), économie rendue possible par l'accroissement des ressources propres de l'établissement sous l'effet de la réforme tarifaire des musées et par la comptabilisation d'une recette exceptionnelle issue du boni de liquidation de l'Association Musée Exposition.

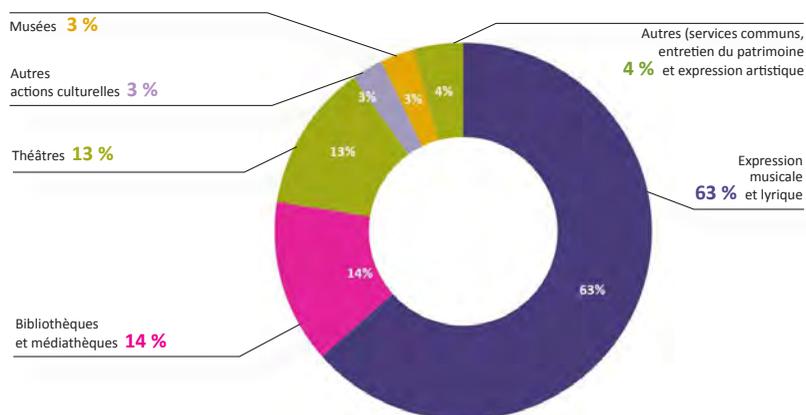
Le **soutien à la création artistique** représente **16,0 M€**. Une enveloppe de 8,5 M€, pour l'essentiel composée de subventions, est consacrée au cinéma, en diminution de 2,1 M€ en raison d'un versement exceptionnel en 2013 de 1,8 M€ à la SemPariseine au titre de la réalisation des travaux au Forum des images. Les dépenses de fonctionnement au titre des théâtres sont stables et représentent 7,0 M€ (+ 0,8 % par rapport au CA 2013 soit hausse de 0,1 M€). Elles concernent principalement les délégations de service public de la Gaîté Lyrique (5,7 M€) et des Trois Baudets (0,5 M€). 0,5 M€ sont également consacrés au soutien aux arts plastiques et autres activités annexes.

**5,9 M€** de dépenses sont consacrées à l'**entretien du patrimoine culturel** (- 0,2 M€). Les dépenses destinées au fonctionnement des **bibliothèques et des médiathèques** sont stables et représentent **4,8 M€**.

**5,2 M€** ont permis de financer les **autres dépenses culturelles**, dont 1,4 M€ pour les services communs de la direction des affaires culturelles, 1,9 M€ au titre du développement des pratiques amateurs musicales et artistiques, 1,6 M€ au titre de la mémoire et 0,3 M€ pour les archives.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT RELATIVES À LA CULTURE S'ÉLÈVENT À 11,1 M€ AU CA 2014, SOIT UNE AUGMENTATION DE 1,1 M€ PAR RAPPORT AU CA 2013 (+ 1,1 %). CETTE ÉVOLUTION S'EXPLIQUE POUR L'ESSENTIEL PAR UNE AUGMENTATION DES REDEVANCES.

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT (HORS MASSE SALARIALE) - CA 2014



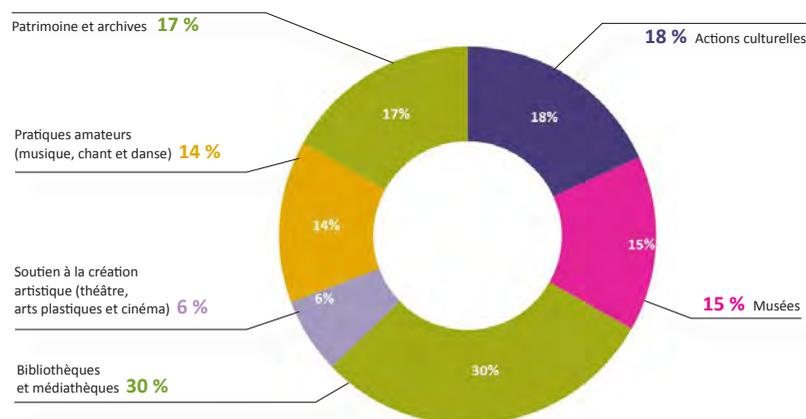
Les recettes de fonctionnement liées au secteur de **l'expression musicale, lyrique et chorégraphique**, sont estimées à **7,0 M€** en 2014, en hausse de 4,3 %. Cette augmentation s'explique par l'augmentation des redevances des délégataires des Trois Baudets et de la Gaîté Lyrique ainsi que des redevances versées par les fermiers et concessionnaires (théâtres, Espace Cardin, etc.). Les redevances et droits des services à caractère culturel, qui recouvrent les locations d'instruments de musique et les droits d'inscription aux conservatoires et ateliers Beaux-Arts, en représentent une part prépondérante (6,8 M€).

14,0 % des recettes sont par ailleurs liées aux activités des **bibliothèques et des médiathèques soit 1,6 M€**. Les **musées** ont généré, quant à eux, **0,3 M€** de recettes.

Enfin le **mécénat** a augmenté de 22,4 % et a contribué à hauteur de **0,3 M€** aux recettes de fonctionnement.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - CA 2014

**EN 2014, LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT LIÉES À LA CULTURE S'ÉLÈVENT À 60,5 M€ .**

Le conservatoire Paul Dukas dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement a ouvert ses portes en 2014 (avec 2,8 M€ d'investis en 2014).

- Les 8,2 M€ ont été consacrés à la médiathèque Saint-Lazare, sur le site de l'ancien hôpital du même nom, dans un quartier en pleine rénovation du 10<sup>ème</sup> arrondissement, avec une ouverture prévue pour 2015.
- 7,3 M€ ont été versés à la Philharmonie qui a ouvert ses portes fin 2014.

**EN 2014, LES RECETTES D'INVESTISSEMENT LIÉES À LA CULTURE S'ÉLÈVENT À 9,5 M€, DONT 8,0 M€ DE RÉCUPÉRATION DE TVA POUR LA GAÏTÉ LYRIQUE.**